



FRANÇOIS GAGNON CANADIEN PIERRE GAUTHIER DOIT PARTIR

SPORTS

LA PRESSE

MAISONS CLOSES LES PORTES S'OUVRENT

PAGES A2 ET A3

YVES BOISVERT
UNE DÉCISION NAÏVE



Terri-Jean Bedford

PHOTO LA PRESSE CANADIENNE



Pierre Duhaime

SNC-LAVALIN DÉMISSION DU PDG PIERRE DUHAIME

À QUI SONT ALLÉS LES 56 MILLIONS?

Le patron du fleuron québécois de l'ingénierie a autorisé des paiements douteux à des intermédiaires dont l'identité n'a toujours pas été dévoilée.

SOPHIE COUSINEAU UN DÉPART DANS LE DÉSHONNEUR
AFFAIRES

LA PRESSE EN LIBYE
VISITE À LA PRISON DE SNC-LAVALIN
PAGE A6

PHOTO ARCHIVES REUTERS

MODE J'ACCUSE!

Un top model québécois dénonce le sort de jeunes mannequins.
ARTS/VIVRE



Rachel Blais

PHOTO MEGHAN BROSINAN

EXCLUSIF

GARDERIES
VERS
UNE LISTE
D'ATTENTE
UNIQUE

PAGE A10

EXCLUSIF

GAZ DE SCHISTE
DE LOBBYISTE
À UN POSTE
AU PLQ

PAGE A16

MARC CASSIVI
RADIO-CANADA,
UN CHOIX
DE SOCIÉTÉ
ARTS



Une manif a dégénéré hier dans le quartier Villeray, alors que les jeunes grévistes ont continué à faire pression.

PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

DROITS DE SCOLARITÉ

UN PRINTEMPS ÉTUDIANT, UN ÉTÉ EN PÉRIL

Si la grève perdure, des établissements d'enseignement devront empiéter sur la période estivale. PAGE A12



PIERRE FOGLIA SÉRIE ACCIDENTS
SHAUN AVAIT BU
PAGE A5

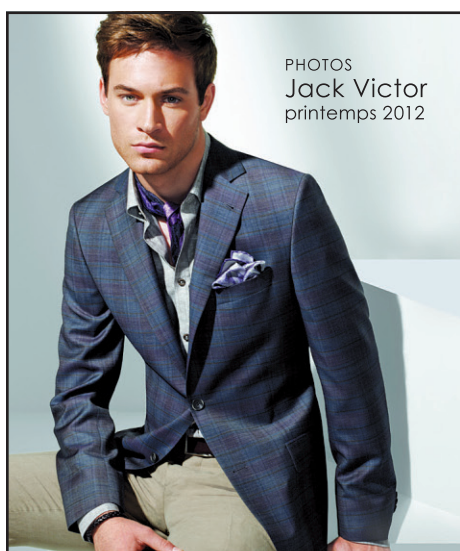
MON CLIN D'ŒIL STÉPHANE LAPORTE

Le livre *Volte-face et malaises* n'est pas la biographie de Pierre Curzi.

Venez voir mon blogue! www.lapresse.ca/laporte



L-V 621 924 987 651



PHOTOS
Jack Victor
printemps 2012



COLLECTIONS PRINTEMPS-ÉTÉ

Cerruti • Coppley • Hugo Boss
• Jack Victor • Kenzo • Pal Zileri •
Strellson • Ted Baker • Tombolini

OGILVY
monsieur

ESPACE HOMME AU 4^e
1307, rue Sainte-Catherine Ouest
514.845.4742
ogilvycanada.com



PROSTITUTION

UNE VICTOIRE POUR LES MAISONS CLOSES

La Cour d'appel de l'Ontario tranche en faveur des travailleuses du sexe, mais sa décision risque d'être portée en appel devant la Cour suprême du Canada



HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — L'interdiction de tenir une maison de débauche est inconstitutionnelle et porte atteinte à la sécurité des prostitués, a tranché la Cour d'appel de l'Ontario.

Cette décision pourrait avoir des impacts partout au Canada, dont au Québec, puisque le plus haut tribunal de l'Ontario a donné 12 mois au gouvernement fédéral pour réécrire l'article 210 du Code criminel, qui contient cette interdiction.

Or, même si personne ne l'avait annoncé officiellement, hier, tous s'entendaient pour dire que le dossier serait sans doute porté en appel devant la Cour suprême du Canada.

« Nous examinons la décision et nos options juridiques », a fait savoir par courriel une porte-parole du ministre de la Justice, Rob Nicholson. « Nous continuons de croire qu'il y a un besoin pour des lois contrôlant la prostitution et ses effets sur la société », a-t-elle ajouté.

On pourrait donc attendre encore plusieurs mois, voire des années, avant de connaître les impacts concrets de ce jugement. « Ça ne veut certainement pas dire que du jour au lendemain, tous les appartements vont devenir des bordels », a insisté Patrice Corriveau, professeur de criminologie à l'Université d'Ottawa.

Autres dispositions

Outre la question des maisons de débauche, la Cour d'appel a jugé qu'il n'était pas illégal pour une personne de vivre des fruits de la prostitution d'une autre, sauf dans un contexte d'exploitation. Par exemple, une prostituée pourrait faire appel aux services

d'un agent de sécurité pour mieux se protéger. Mais un proxénète ne pourrait légalement prétendre remplir ces fonctions.

La Cour a par contre refusé d'invalider l'article 213 (1) (c) du Code criminel, qui interdit les communications entre un travailleur du sexe et un client potentiel dans le but de commettre un acte de prostitution. Cette partie de la décision a grandement déçu les demanderesse et différents groupes de défense des travailleuses du sexe (voir autre texte). Le tribunal était partagé sur cette question.

Les cinq juges ont dû parcourir 25 000 pages de preuve, contenues dans 88 volumes. L'argument des demanderesse, trois travailleuses du sexe, était largement basé sur les dangers encourus par leurs collègues dans leur vie quotidienne. Ils faisaient valoir que l'état actuel du droit brimait leur droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, tel que prévu à l'article 7 de la Charte.

« La preuve dans cette affaire suggère qu'il existe un taux d'homicide très élevé chez les prostitués et que la majorité des victimes sont des prostitués de la rue, ont conclu les juges. Également, bien que les prostitués qui travaillent à l'intérieur sont victimes de la violence, le taux de violence est beaucoup plus élevé et la nature de la violence est plus extrême, pour les prostitués qui travaillent dans la rue. »

La prostitution n'est pas en soi illégale au Canada, ont-ils noté. Mais les règles pénales sont formulées d'une telle manière que le seul moyen de vendre du sexe sans enfreindre la loi est de rencontrer le client chez lui ou dans un hôtel.

La décision d'hier risque de relancer le débat. Les juges se sont défendus de vouloir faire eux-mêmes ce débat. « Ça demeure la tâche du Parlement de répondre avec de nouvelles lois qui respectent les exigences de la Charte », ont-ils toutefois encouragé.



PAS UN CHOIX, DIT LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

« Les gouvernements doivent intervenir dans ce débat juridique pour mieux protéger les femmes victimes de ce commerce et afin de les aider, par des services appropriés, à se sortir du cercle vicieux de la prostitution », estime la présidente du Conseil du statut de la femme (CSF). Julie Miville-Dechéne est en désaccord avec le tribunal, estimant que la grande majorité des prostituées n'ont pas véritablement choisi de vendre leur corps au plus offrant.

— Denis Lessard

Des réactions en demi-teintes

OTTAWA — La réaction des groupes de travailleuses du sexe était mitigée, hier, devant la décision de la Cour d'appel de l'Ontario.

D'une part, le fait que l'interdiction de tenir une maison de débauche ait été invalidée est une victoire, ont-ils noté.

Mais ce n'est qu'une demi-victoire, puisque la Cour a refusé de lever l'interdiction faite aux clients et aux travailleuses du sexe de communiquer sur la place publique.

« C'est difficile pour moi d'être heureuse, a déclaré Amy Lebovitch, l'une des demanderesse. Peut-être que dans un an, on n'aura plus l'interdiction des maisons de débauche. Mais mes collègues dans la rue vont toujours faire

face aux arrestations et aux dangers. »

Selon des groupes comme Stella et Sex Professionals of Canada, cette interdiction de communiquer nuit grandement à la sécurité des travailleuses du sexe. Par exemple, elles n'ont pas le temps de juger un individu ni d'évaluer la situation avant de monter dans un véhicule, disent-ils.

Le professeur de criminologie à l'Université d'Ottawa Patrice Corriveau estime que la décision d'hier marque néanmoins une avancée significative pour les droits de ces travailleuses.

« C'est un pas dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire, a-t-il dit. Ce n'est pas seulement une question pénale.

C'est une question sociale: qu'est-ce qu'on fait pour réduire les méfaits? »

« C'est la porte d'entrée et ça va forcer à rouvrir le débat, mais ça ne règlera pas tous les problèmes », a-t-il ajouté.

Ottawa devra maintenant déterminer s'il portera la cause en appel devant la Cour suprême du Canada. La brève déclaration, hier, du ministre fédéral de la Justice pouvait laisser croire qu'il n'hésiterait pas longtemps: « Comme l'a dit le premier ministre, la prostitution est néfaste pour la société et fait du mal aux communautés, aux femmes et à des personnes vulnérables », a déclaré Rob Nicholson.

— Hugo De Grandpré

CHÂTEAU D'IVOIRE

JOAILLIERS



CHATEAUDIVOIRE.COM

PRÉCISION

NOUVEAUX EXPRESS DE LA STM

Dans un article publié samedi en page A24, *La Presse* a annoncé que trois nouvelles lignes de bus express desserviraient la station de métro Lionel-Groulx en provenance de Sainte-Anne-de-Bellevue (405), de Kirkland (425) et de Pierrefonds-Roxboro. Cette dernière ligne portera le numéro de circuit 485, et non 475, comme nous l'avons écrit par erreur. Nos excuses.

SOMMAIRE

Amusez-vous!	AFFAIRES 12
Astrologie du jour	AFFAIRES 11
Bourses	AFFAIRES 8-9
Débats	A20 et A21
Décès	AFFAIRES 11
Horaire télévision	ARTS 4

Loteries	A19
Monde	A17 à A19
Petites annonces	AFFAIRES 10
Sudoku	AFFAIRES 4

Météo

Généralement ensoleillé, maximum 6, minimum -2. AFFAIRES 10

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?

nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?

commentaires@lapresse.ca



PHOTO ANOEK DE GROOT. ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE

Malgré la décision de la Cour d'appel de l'Ontario, ce n'est probablement pas dès demain que des maisons closes auront pignon sur rue légalement au Canada, comme ici dans le *Red Light* d'Amsterdam aux Pays-Bas. Le gouvernement Harper a laissé entendre, hier, qu'il pourrait porter la cause devant le plus haut tribunal du pays.

LES DEMANDERESSES

TERRI JEAN BEDFORD →

52 ans,
a travaillé comme prostituée dans plusieurs villes canadiennes, dans la rue, dans des salons de massage ou comme escorte. « Elle espère reprendre son travail de dominatrice si elle gagne sa cause », peut-on lire dans la décision.



PHOTO LA PRESSE CANADIENNE

AMY LEBOVITCH

33 ans,
elle a été active à Montréal, Ottawa et Toronto. Elle travaille actuellement à partir de chez elle. Elle a suivi des cours de criminologie et de psychologie à l'Université d'Ottawa, et de travail social à l'Université Ryerson.

VALERIE SCOTT

53 ans,
a, elle aussi, travaillé dans la rue et dans des salons de massage. Elle offre maintenant ses services chez elle ou à l'hôtel. Elle est chef de la direction du groupe Sex Professionals of Canada.

Une décision naïve



YVES BOISVERT CHRONIQUE

Il y a deux sujets dans cette histoire. Le premier: faut-il légaliser les bordels? Le second: qui des juges ou des parlementaires doit en décider?

Pour une affaire aussi controversée, on peut s'étonner que les cinq juges de la Cour d'appel de l'Ontario qui l'ont entendue aient été d'accord sur l'essentiel. À l'unanimité, ils ont conclu que l'interdiction de tenir une « maison de débauche » et de « vivre des fruits de la prostitution » doit être invalidée.

Ils déclarent invalide un article du Code criminel (sur les maisons de débauche) et donnent un an au Parlement pour le récrire.

Mais ils ne s'arrêtent pas là. Ils font ce que fort peu de juges ont fait depuis l'adoption de la Charte canadienne il y a 30 ans: ils ajoutent des mots à

un autre article pour le rendre valide.

Ainsi, on pourra vivre des fruits de la prostitution « sauf si c'est dans un contexte d'exploitation ». Ils pensent ainsi barrer la route à la légalisation du métier de proxénète, mais veulent permettre aux prostituées d'embaucher du personnel de sécurité. D'ailleurs, sauf suspension par la Cour suprême, cette mesure entrera en vigueur dès le 25 avril.

En effet, c'est en plaidant le droit à la vie et à la sécurité que les prostituées ont convaincu les juges.

Interdire les maisons de débauche rend un métier dangereux encore plus dangereux, concluent les juges de la Cour, la plus influente au pays – après la Cour suprême.

Pourquoi? Parce que cela incite les prostituées à faire

leur métier dans la rue, sans sécurité.

Seul point de désaccord: à trois contre deux, les juges maintiennent la validité de l'infraction de communiquer à des fins de prostitution.

On peut s'en étonner, puisque, selon la même logique, cette interdiction rend plus difficile la sélection sécuritaire des clients, en forçant les prostituées à se dépêcher de conclure une entente avant que la police arrive. Mais la majorité juge que la tranquillité des communautés justifie une telle interdiction.

Est-ce que vraiment cela changera la vie des prostituées? Ça me semble très naïf de le penser. Peut-être le crime organisé n'aura-t-il que la vie plus facile.

Ce monsieur qui suit la fille partout et qui compte son argent, est-ce un « pimp »? Mais non, c'est un agent de sécurité, monsieur le juge! Et ce bordel légal, appartient-il à la mafia ou à cette dame? N'en est-elle que le prête-nom?

On n'éradiquera pas la prostitution de rue ni l'exploitation

des femmes avec des mesures comme ça.

Ce n'est pas nécessairement parce qu'elles ne peuvent pas travailler dans un bordel que des filles font le trottoir. C'est parce qu'il y a un marché pour ça, que des clients ne veulent pas autre chose qu'une passe dans l'endroit de leur choix, et que ces filles-là n'ont pas tellement d'options.

Bref, le rapport de cause à effet entre les interdictions du Code criminel et la violence faite aux prostituées ne me paraît pas clair du tout. Et je doute que de récrire la loi comme le veut la Cour changera quoi que ce soit.

Il ne suffit pas de dire que la violence est « inhérente » au métier, comme le plaideait le procureur général du Canada. Si, par des effets pervers, la loi aggrave cette violence, on peut la déclarer invalide.

Le problème, c'est qu'on ne peut pas démontrer nous convaincre que la solution judiciaire est la meilleure, ou la seule, pour faire face à ce problème.

Et quand cette démonstration ne peut pas vraiment être faite, c'est qu'on entre sur le terrain de l'opportunité politique. Qu'est-ce qui vaut le mieux, comme politique sociale? Les pays qui ont légalisé la prostitution ont pris toutes sortes de chemins – aller-retour des fois. C'est le métier des politiciens.

L'an dernier, j'ai applaudi la décision de la Cour suprême dans l'affaire du site d'injection supervisée Insite, de Vancouver: les juges ont forcé Ottawa à y permettre la possession de drogue.

C'est un cas qui est proche parent. Mais les données sont claires, l'expérience est circonscrite, le milieu soutient ce centre de santé et on peut montrer une relation de cause à effet chiffrée entre l'arrivée de ce centre et la diminution des morts et des surdoses.

Dans le cas de la prostitution, phénomène vaste et multiforme, c'est loin d'être le cas. Et les juges ne sont pas les mieux placés pour y trouver des remèdes.



Pour joindre notre chroniqueur: yves.boisvert@lapresse.ca

SÉRIE ACCIDENTS

SHAUN AVAIT BU



PIERRE FOGLIA
CHRONIQUE

En 2007, Shaun Côté a 22 ans. Ça ne va pas du tout dans sa vie. Marié très jeune, il vient de se séparer. Il a perdu la garde de sa petite fille de 2 ans. Il noie sa déprime dans le travail – il est soudeur chez Bombardier à Granby – et, les fins de semaine, il boit. Beaucoup.

Je buvais mes émotions. Je buvais, je buvais, j'étais même pas soûl. Je l'étais, mais ça ne paraissait pas.

Ce vendredi-là – c'était en octobre –, avec un ami de chez Bombardier, ils ont fermé le Bora, un bar de Granby qui n'existe plus, à 4 h du matin. Puis ils sont allés à Montréal, comme ça, un flash de gars soûls. Ils s'étaient mis en tête d'aller à une vente-trottoir. Ils n'ont jamais trouvé de vente-trottoir. De toute façon, il pleuvait à boire debout et tout à coup, dans leur brouillard éthylique, ils se sont souvenus qu'ils devaient travailler ce samedi matin.

Retour au parc industriel de Granby. L'ami, trop fatigué, s'endort dans la Pontiac Sunfire. Mais Shaun va effectivement travailler jusqu'à midi. À midi, il remonte dans sa voiture, où dort toujours son ami. Il décide de le conduire chez lui.

Et c'est là, pas très loin de son lieu de travail, dans un virage de la 139 Nord, que Shaun s'est endormi.

Face-à-face avec une auto conduite par un monsieur de 64 ans, dont Shaun ignore encore aujourd'hui la condition. Il sait seulement qu'il n'est pas mort mais que les séquelles sont très sérieuses.

Shaun est dans le coma, les ambulanciers ont perdu ses signes vitaux. Il va pourtant finir par se réveiller:

Tu sais où t'es?

Ce n'était pas difficile à deviner, j'étais plogué de partout. Dans un hôpital? À Granby?

Non. T'es au CHU de Sherbrooke. Tu te souviens de ce qui s'est passé?

Non. J'étais dans un bar? J'ai mangé une volée?

Non. T'as eu un accident.

J'ai tout de suite pensé à mon chum dans l'auto. J'ai tué quelqu'un?

Ils n'avaient pas le droit de me le dire. J'ai su assez rapidement que mon chum s'en tirerait mais que le monsieur dans l'autre voiture avait été blessé très sérieusement.

Pendant que j'étais dans le coma, la police avait obtenu un télémandat pour me faire faire une prise de sang. J'avais 134 mg d'alcool pour 100 ml de sang, presque le double de la limite permise. J'ai été accusé de conduite avec facultés affaiblies ayant causé des lésions à deux personnes.

Les choses ont traîné pendant deux ans avant que je me retrouve devant un juge. Sur le conseil de mon avocate, qui m'a dit carrément: plaide coupable, de toute façon, tu mérites de faire du temps, t'es passé bien proche de tuer quelqu'un, j'ai effectivement plaidé coupable.

Le juge m'a condamné à 18 mois en me disant: je ne t'envoie pas en prison pour te punir mais pour te responsabiliser, penses-y.

Les policiers m'ont aussitôt passé les menottes et, quand ils m'ont emmené, il y a deux types qui ont applaudi. J'ai compris que ce devait être les fils du monsieur que j'ai blessé.

J'ai fait huit mois à la prison Talbot, à Sherbrooke. C'est pas l'enfer comme on raconte, mais c'est pas facile non plus. Le pire, c'est l'ennui. En sortant, j'ai fait sept autres mois dans une maison de transition. Je vais retrouver mon droit de conduire cet automne, je n'ai pas repris une goutte d'alcool depuis l'accident.

Granby est une petite ville, j'ai fini par rencontrer des gens qui connaissaient le monsieur que j'ai blessé. J'ai demandé à la police si je pouvais aller prendre de ses nouvelles et m'excuser. Ils m'ont dit que c'était une très mauvaise idée, que cela pourrait passer pour du harcèlement.



J'ai assisté à une des interventions de Shaun dans une maison de jeunes. C'est vrai que l'écoute était grande. Il reste que plusieurs des ados qui étaient là ont reçu son témoignage comme le récit d'une aventure: cool, man, t'es allé en prison, comment c'est?

Je m'y suis pris autrement en m'adressant à un organisme qui s'appelle Justice alternative et Médiation, dont c'est justement la job de faire de la médiation. Mon souhait a été adressé par eux au CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels). La réponse est revenue: non, le monsieur ne veut pas vous voir, ne veut rien savoir. Je comprends.

Shaun donne des conférences dans les écoles, dans les maisons des jeunes; Justice alternative et Médiation a fait un documentaire avec son histoire: ça me fait du bien d'en parler, j'espère que ça fait du bien à ceux qui m'écoutent... L'autre jour, une fille assez jeune, 16 ans peut-être, est venue me voir après la conférence. Elle m'a dit: ça m'arrive de conduire après avoir bu, c'est la première fois que je réalise que c'est pas juste moi que je peux tuer. Je vais y penser la prochaine fois.

Le sergent Hugo Lizotte, agent des relations avec la communauté au poste de la SQ à Dunham, qui parraine parfois les interventions de Shaun, note une baisse sensible des accidents étiquetés [jeunes-vitesse-alcool], baisse

qu'il attribue à plus de surveillance policière, plus de prévention active aussi, aux messages de la SAAQ et de MAAD (les Mères contre l'alcool au volant) ainsi qu'à des initiatives de plus en plus nombreuses comme celles de Shaun.

Dans la période qui précède les bals de fin d'études, la SQ de ma région convie les milliers d'ados dans un aréna pour une saisissante reproduction d'accident, avec des ambulanciers, les pompiers et leurs pinces de désincarcération, des morts et des blessés simulés, des cris, des sirènes, de la fumée, et ça marche, note le sergent Lizotte. Ils sortent de là ébranlés, impressionnés.

Il ajoute que des peines plus sévères contribueraient aussi à faire baisser les statistiques. Les chauffards accusés de conduite avec capacités affaiblies – et c'est encore plus vrai dans le cas des mineurs – s'en sortent trop souvent avec des peines à purger dans la communauté.

Le travailleur social Luc Genest, du bureau de Granby de Justice alternative et Médiation, désigne les parents: c'est aux parents plus qu'à l'école, plus qu'à la police, plus qu'à n'importe

qui de donner des leçons de conduite à leurs enfants – au sens le plus large de conduite, bien sûr.

J'ai assisté à une des interventions de Shaun dans une maison de jeunes dans une petite ville près de chez moi. C'est vrai que l'écoute était grande. Il reste que plusieurs des ados qui étaient là ce jour-là ont reçu son témoignage comme le récit d'une aventure: cool, man, t'es allé en prison, comment c'est? Dans la discussion qui a suivi, ceux-là ont dit que Shaun se flagellait peut-être un peu trop: un accident, c'est un accident, t'as payé ta dette à société, man, la vie continue, vroum-vroum.

Si vous voulez mon avis, tout est dans cette petite phrase – un accident, c'est un accident –, qui cerne à la fois notre culture de la vitesse mais aussi cette inconscience particulière de l'Autre, cet Autre qu'on se dépêche d'aider quand il est enseveli dans un tremblement de terre à l'autre bout de la terre, mais qu'on est prêt à tuer aussi, comme ça, comme rien, quand c'est notre voisin qui s'en vient sur cette route où, soûl et gelé, on roule à 180 km/h.

Non, c'est pas un accident.

	<p>VITA X3 LOW ENTRY 2011 PRIX COURANT : 579⁹⁹\$</p> <p>469⁹⁹\$</p>
	<p>SIRRUS SPORT 2011 PRIX COURANT : 689⁹⁹\$</p> <p>549⁹⁹\$</p>
	<p>ALLEZ SPORT 2011 PRIX COURANT : 1 099⁹⁹\$</p> <p>879⁹⁹\$</p>
	<p>TAR MAC ELITE 2011 PRIX COURANT : 2 379⁹⁹\$</p> <p>1829⁹⁹\$</p>




www.cycleneron.com

Brossard
2640, boulevard Lapinière,
Tél. : 450.678.5880

Boucherville
513, rue Samuel-de-Champlain,
Tél. : 450.857.1205

www.cycleneron.com


Les quantités sont limitées.




LE BAS AUTOFIXANT RÉSILLE DE PIERRE CARDIN

9⁹⁹

Économisez 28% sur un essentiel d'été de la collection City Line de Pierre Cardin. Se fixe sur la cuisse par une élégante bande de dentelle siliconée, découpée en festons, large de 8 cm pour une tenue impeccable. Noir ou vison. P.m.g. Rég. 14.00 style 7201.





ACTUALITÉS



PHOTO ISABELLE HACHEY, LA PRESSE

La prison que SNC-Lavalin a construite dans le sud de la Libye aurait dû accueillir 4000 détenus libyens, n'eut été la chute de Mouammar Kadhafi. Le projet était évalué à 275 millions de dollars.

Au cœur de la prison de Gharyan, chantier controversé de SNC-Lavalin en Libye

« On avait peur, mais on ne pouvait rien dire »



ISABELLE HACHEY

GHARYAN, LIBYE

Le chantier désert s'étend au pied des montagnes ocre de Gharyan, à 80 kilomètres au sud de Tripoli. Des chiens maigres et sales errent au milieu des bâtiments laissés à l'abandon. Un jeune milicien, kalachnikov en bandoulière, ramasse un badge militaire dans la poussière. « Army, Kadhafi », explique-t-il après l'avoir examiné un moment.

D'un geste brusque, il jette le bout de tissu et le piétine rageusement.

Nous sommes au cœur du chantier le plus controversé de l'histoire de SNC-Lavalin: une prison « moderne » qui aurait dû accueillir 4000 détenus libyens, n'eut été la chute du régime brutal de Mouammar Kadhafi.

Le projet de 275 millions de dollars était piloté par l'Agence exécutive du Corps des ingénieurs libyen, une unité civile et militaire mise sur pied par SNC-Lavalin et Saadi Kadhafi, le troisième fils de l'ancien dictateur.

Les 500 ouvriers – pour la plupart Philippins et Thaïlandais – employés par la firme montréalaise ont fui en

catastrophe en février 2011, au début de l'insurrection.

Ils ont tout laissé derrière eux: effets personnels, papiers, valises. Des vêtements sèchent toujours sur des cordes. Les dortoirs ont été saccagés.

Mais les pilliers n'ont pas touché aux plans de la prison et aux documents rangés dans les bureaux administratifs de la firme en déroute.

Les habitants de Gharyan savaient bien peu de choses de cette prison quand les ouvriers

Désormais libérés, les gens de Gharyan n'en savent pas beaucoup plus sur l'avenir de ce chantier abandonné depuis des mois, et encore moins sur la controverse qui secoue SNC-Lavalin à l'autre bout de la planète.

Le nouveau chef du conseil municipal, Yanis Mohadeb, avoue n'avoir jamais entendu parler des liens étroits entretenus par la firme canadienne avec l'ancien régime.

Il fronce les sourcils en apprenant la controverse. « Si cette

sécurité maximale (600 détenus), moyenne (1800 détenus) et basse (1200 détenus).

La prison aurait été munie d'infirmeries, de terrains de soccer, de locaux pour les visiteurs et de centres d'éducation. Les prisonniers auraient eu accès à des douches et à la lumière du jour dans leurs cellules.

Ces plans révèlent la volonté de Kadhafi de redorer son image à l'étranger en érigeant une prison moderne, à mille lieues des géolés sordides décrites par les organismes de défense des droits de la personne.

« Depuis 2010, on voyait bien qu'ils construisaient une énorme prison, avec des caméras et des technologies modernes. On se disait que ce serait comme Guantanamo », raconte Jalil Misrati, un habitant de Gharyan.

Avant la chute de Kadhafi, SNC-Lavalin avait défendu son projet controversé en expliquant que la prison serait la première du pays à répondre aux plus hautes normes internationales de respect des droits de la personne.

M. Misrati rejette l'argument du revers de la main. « Cette prison aurait été utilisée pour torturer les gens, comme les autres. Kadhafi n'a jamais rien fait de bon pour les Libyens. »

« Gharyan a toujours été une ville hostile à Kadhafi. C'est ce qui a poussé le régime à construire ici cette prison. C'était pour inspirer la crainte chez les gens. »

— Adel Naji, porte-parole du conseil municipal

de SNC ont planté leurs pelles dans cette zone isolée, en 2010. Mais ils avaient peur, raconte Adel Naji, porte-parole du conseil municipal.

« On avait peur, mais on ne pouvait rien dire. Les agents de la police secrète étaient partout. Personne n'avait le droit de critiquer. »

« Gharyan a toujours été une ville hostile à Kadhafi, ajoutait-il. C'est ce qui a poussé le régime à construire ici cette prison, qui devait être la plus grosse et la plus sûre du pays. C'était pour inspirer la crainte chez les gens. »

entreprise a commis des actes illégaux, par exemple en aidant Saadi Kadhafi à fuir la Libye, alors elle ne reviendra plus jamais ici, c'est sûr », tranche-t-il.

« Comme Guantanamo »

Les plans de la prison, consultés par *La Presse*, sont signés RB Architects. Cette modeste firme de Philadelphie est dirigée par Ramla Benaïssa, qui a étudié à l'Université McGill et travaillé à Montréal.

La prison devait comprendre une aile réservée aux femmes (400 détenues) ainsi que trois ailes pour les hommes: à

Mélange toxique

GHARYAN, LIBYE – Impossible de manquer le sigle de l'Agence exécutive du Corps des ingénieurs libyen, qui marie le logo bleu de SNC-Lavalin au drapeau vert du régime Kadhafi, en visitant le chantier de la prison de Gharyan. Il orne l'entrée, les murs, les uniformes et le terrain de basket. On en trouve même une sculpture devant les bureaux administratifs du chantier.

Selon des documents consultés sur place, le siège de l'Agence – dirigée par Edis Zagorac, le mari de l'ancienne ambassadrice du Canada à Tripoli, Sandra McCordell – se trouvait au « Palais des invités » de Kadhafi, au cœur de la capitale libyenne. Les employés de l'Agence devaient d'ailleurs libérer les lieux lorsque le dictateur recevait des invités de marque.

Protégé par un haut mur, ce luxueux complexe est désormais occupé par les membres du Conseil national de transition de la nouvelle Libye.

L'Agence, une société détenue conjointement par Saadi Kadhafi et SNC-Lavalin, était chargée de réaliser des projets civils et militaires.

Lors de la création de l'Agence en 2008, Riadh Ben Aïssa, ancien grand patron de SNC-Lavalin en Afrique du Nord, a offert un service de consultation en matière de défense au fils du dictateur, a révélé le *Globe and Mail* en janvier. Ce contrat d'un million de dollars incluait les conseils d'anciens hauts gradés de l'armée canadienne.

— Isabelle Hachey

Concessionnaires BMW de Montréal
bmwmontreal.ca

Le plaisir de conduire[®]

Modèle BMW 335i 2011 illustré.

LE BMW 328i A ÉTÉ CONSTRUIT POUR ÉMOUVOIR. TOUT COMME CETTE OFFRE.

Depuis des décennies, la Série 3 de BMW définit son segment grâce à sa performance légendaire et son style intemporel. Aujourd'hui, en plus de son athlétisme gracieux et de son impressionnant moteur six cylindres de 230 chevaux, il y a la traction intégrale xDrive^{MD}. Ce système intelligent augmente la vitesse de réactivité de la direction et la stabilité pour offrir une dynamique de conduite exceptionnelle sur n'importe quelle surface.

JUSQU'AU 2 AVRIL.

TRANSMISSION
AUTOMATIQUE
INCLUSE

PRIX DE VENTE
40 065 \$**

MENSUALITÉS À LA LOCATION
478 \$* 3 644 \$ MONTANT DÙ À LA LIVRAISON

TAUX À LA LOCATION
1,9 % JUSQU'À 48 MOIS

ENTRETIEN RÉGULIER SANS FRAIS 4 ans ou 80 000 km[†]

Montréal BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
514.731.7871
bmwcanbec.com

Laval BMW Laval
2450, boul. Chomedey
450.682.1212
514.990.2269
bmwlaval.com

Rive-Sud Park Avenue BMW
8400, boul. Taschereau Ouest
450.445.4555
514.875.4415
parkavenuebmw.com

Rive-Sud BMW Sainte-Julie
1633, boul. Armand-Frappier
450.922.1633
514.875.4400
bmwsaintejulie.com

Blainville Hamel BMW
620, boul. de la Seigneurie Ouest
450.437.5050
hamelbmw.com

West Island BMW West Island
2000, aut. Transcanadienne Sud
514.683.2000
bmwestisland.com

Modèle européen montré. Certaines options peuvent ne pas être offertes au Canada. ** Offre à l'achat: le prix de vente est de 40 065 \$, ce qui inclut le PDSF (41 550 \$), le transport et l'inspection de prélivraison (1 995 \$), la taxe sur la climatisation (100 \$), la taxe de gestion des pneus (12 \$), les frais d'administration du concessionnaire (jusqu'à 459 \$) et le rabais BMW Canada. Taxes et immatriculation en sus. * Taux à la location offert par Services financiers BMW, sur approbation du crédit, uniquement pour les modèles de base BMW 328i xDrive Édition Classique 2011 en stock. ** Offre à la location: 41 550 \$ sur 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 1,9 %, avec un acompte de 0 \$, pour des mensualités de 478 \$. Un montant de 3 644 \$ est exigé à la signature du contrat de location, qui inclut la première mensualité, un dépôt de garantie équivalent à une mensualité, le transport et l'inspection de prélivraison, la taxe sur la climatisation, les frais d'administration du concessionnaire, la taxe sur la gestion des pneus et les services PPSA. Taxes et immatriculation en sus et payables à la signature. La valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme est de 16 205 \$. L'obligation locative totale est de 25 886,55 \$. La mensualité varie selon le montant de l'acompte versé et de la valeur résiduelle. Le kilométrage annuel alloué est de 20 000 km; 0,15 \$ du kilomètre excédentaire. Le concessionnaire peut décider d'un prix au particulier et exiger des frais d'administration qui peuvent modifier le prix du véhicule. Des frais peuvent être exigés pour usure excessive. Cette offre d'une durée limitée est sujette à la disponibilité et peut être modifiée ou annulée sans préavis. Le véhicule doit être livré au plus tard le 2 avril 2012. † Les véhicules BMW 2011 achetés au Canada d'un concessionnaire autorisé sont couverts par un programme d'entretien aux périodes recommandées sans frais de 4 ans ou 80 000 km, selon la première éventualité. Certaines conditions s'appliquent. Consultez un concessionnaire BMW pour obtenir tous les détails. © 2012 BMW Canada Inc. « BMW », le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à BMW sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de BMW AG utilisées sous licence.

ENTREFILETS



Ariane Moffat photographée il y a deux semaines sur la scène du Spill Bar, théâtre de l'événement Planète Québec, en marge du festival South by Southwest à Austin, au Texas.

PHOTO ÉMILIE CÔTÉ, ARCHIVES LA PRESSE

South by Southwest La scène de Planète Québec, une façade du crime organisé ?

Le bar que loue Québec depuis deux ans afin de promouvoir la culture québécoise au festival South by Southwest d'Austin était une façade du crime organisé pour blanchir l'argent de la drogue, ont révélé les procureurs américains la semaine dernière.

Cette année encore, la manifestation Planète Québec s'est installée du 9 au 18 mars au Spill Bar dans le cadre du festival de la musique et du multimédia. Pour l'usage des lieux, le gouvernement québécois a payé 42 000 \$ en deux ans à une firme liée à South by Southwest.

Le FBI a perquisitionné dans l'établissement jeudi dernier, quatre jours après le départ des Québécois.

Dix personnes ont été arrêtées, dont le propriétaire. Les autorités croient que certains accusés distribuaient d'importantes quantités de cocaïne et utilisaient leurs entreprises pour blanchir leurs profits. Le Spill a vu sa licence suspendue dans la foulée des arrestations.

Outre les spectacles d'artistes québécois, le Spill a accueilli cette année la ministre de la Culture Christine St-Pierre pour le cocktail d'ouverture de Planète Québec.

Le ministère de la Culture et la Délégation du Québec à Atlanta n'étaient évidemment pas au courant de l'enquête du FBI lorsqu'ils ont organisé l'activité.

« La délégation du Québec ne traite pas directement avec le Spill Bar, mais plutôt avec une firme, High Beam Events. C'est cette firme qu'on paye », explique Chantal Gagnon, attachée de presse de Christine St-Pierre.

« C'est sûr qu'il n'y a pas encore de verdict de culpabilité, mais ça va entrer en jeu au moment du choix de l'emplacement pour 2013 », ajoute-t-elle.

– Vincent Larouche

Un néonazi et ses tatouages devant le juge

L'adhésion de Julien Leclerc à une idéologie néonazie doit être considérée comme un facteur aggravant qui doit lui valoir une peine plus sévère, selon la poursuite.

En août 2008, le jeune homme a attaqué et blessé au cours de la même soirée un groupe d'Arabes et un chauffeur de taxi haïtien au centre-ville de Montréal. Au terme d'un procès, il a été reconnu coupable de voies de fait graves, de voies de fait et de méfait.

Julien Leclerc a les mots White Power gravés tout le long d'un bras, et d'autres inscriptions racistes sur la poitrine. Hier, à l'étape des plaidoiries sur la peine au palais de justice de Montréal, la poursuite a voulu faire témoigner un enquêteur de la division des renseignements de la police de Montréal sur la signification des tatouages.

Bien que l'accusé ait été déclaré coupable depuis déjà un an, le juge Pierre Labelle a préféré reporter au 4 juin sa décision au sujet de l'expertise du policier. D'ici là, Julien Leclerc est en liberté provisoire.

– Caroline Touzin



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Julien Leclerc a été reconnu coupable. Il doit revenir devant le juge le 4 juin prochain.

Recours collectif autorisé contre les clercs de Saint-Viateur

La Cour supérieure de Montréal a autorisé hier les victimes d'agressions sexuelles de l'Institut Raymond-Dewar à intenter un recours collectif contre les clercs Saint-Viateur, lesquels, de 1940 à 1982, avaient la responsabilité de l'établissement, alors connu comme l'Institut des sourds de Montréal.

En tout, 34 agresseurs ont été identifiés, 28 religieux et 6 laïcs. Une quinzaine d'anciens pensionnaires et victimes d'agressions sexuelles se sont déjà manifestés.

La requête a été lancée il y a un an et demi par Serge D'Arcy, pensionnaire de l'Institut de 1964 à 1972. Il avait 9 ans quand il a commencé à être violé par huit hommes : des religieux, mais aussi deux employés, dont un professeur.

La Congrégation Saint-Viateur pourrait devoir verser des indemnités de 100 000 \$ à chaque victime.

– Anabelle Nicoud

Enfants maltraités Marâtre de nouveau jugée

Des coups de poing, de pied, de marteau, de bâton, de règle; les repas avariés, les crises d'hystérie, la torture psychologique et les gestes sexuels... La liste des sévices qu'une femme aurait infligés à ses trois enfants dans les années 80 et 90 n'en finit plus de s'allonger.

C'est ce qui ressort du témoignage qu'une femme de 33 ans a livré, parfois en sanglotant, hier, à la première journée du procès de sa mère. Cette dernière, que nous identifierons par V.G. afin de protéger l'identité de ses victimes, fait face à plusieurs accusations, dont voies de fait armées, agression sexuelle et menaces. Il s'agit d'un deuxième procès pour cette marâtre alléguée. En 2005, elle avait été déclarée coupable de diverses accusations et condamnée à une peine de deux ans moins un jour à purger dans la collectivité. Insatisfaites pour des raisons opposées, les deux parties avaient interjeté appel. La Cour d'appel a vu des erreurs de droit dans le jugement et a ordonné un nouveau procès. Le temps écoulé n'a manifestement pas effacé la rancœur que la fille entretient à l'égard de sa mère. « J'ai 33 ans, j'ai quitté la maison à 14 ans. Ça ne guérit jamais », a-t-elle dit en pleurant.

– Christiane Desjardins

Pur Noisetier. Pur placebo?
Brûlures d'estomac, arthrite, caries dentaires, migraines, etc.
Les colliers en bois de noisetier possèdent-ils des vertus pouvant soulager la douleur causée par ces maux?

LA FACTURE
CE SOIR 19 H 30
AVEC PIERRE CRAIG

Radio-Canada.ca/lafacture

REALISATION-COORDINATION : LUC CHARBONNEAU

ENVIRONNEMENT

Les vagues de chaleur causées par... le réchauffement

CHARLES CÔTÉ

Il ne faut plus se gêner pour le dire : les vagues de chaleur qui fracassent tous les records, comme celle qui a enveloppé l'est du continent la semaine dernière, ne se seraient probablement pas produites si la terre n'était pas en train de se réchauffer.

C'est ce qu'affirment deux climatologues dans un article publié dimanche dans la prestigieuse revue *Nature Climate Change*. Ils invitent les scientifiques à changer leur discours.

« Ces dernières années, nous avons vu un nombre exceptionnellement élevé de vagues de chaleur record et destructrices », écrivent les auteurs. Plusieurs études récentes indiquent que plusieurs de ces vagues de chaleur, et peut-être la plupart d'entre elles, ne se seraient pas produites sans le réchauffement de la planète. »

L'article passe en revue plusieurs études ayant porté sur des phénomènes extrêmes : vagues de chaleur, pluies intenses et tempêtes.

Les auteurs, Dim Coumou et Stefan Rahmstorf, sont tous deux rattachés au réputé Potsdam Institute for Climate Change Research, en Allemagne. Ils signalent que l'affinement des recherches sur



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

« Ces dernières années, nous avons vu un nombre exceptionnellement élevé de vagues de chaleur record et destructrices », écrivent les auteurs de l'étude parue dans la revue *Nature Climate Change*. Ces considérations n'ont pas empêché les Montréalais de se réjouir et de profiter des chauds rayons du soleil la semaine dernière.

le climat nous permet de départager l'effet du réchauffement et les extrêmes « naturels ». « Il est très probable que plusieurs des événements extrêmes de la dernière décennie ne se seraient pas produits sans le réchauffement de la planète dû à l'action humaine », affirment les auteurs.

Jusqu'à huit fois plus de canicules

Actuellement, en Europe, 30 % des records de chaleur sont dus au réchauffement. La durée des vagues de chaleur a doublé en Europe de l'Ouest entre 1880 et 2005. Dans l'est de la Méditerranée, l'intensité, la durée et le nombre de

vagues de chaleur a été multiplié par six ou huit depuis les années 60.

Actuellement, aux États-Unis et en Australie, il y a deux fois plus de records de chaleur que de records de froid.

Et sur l'ensemble des continents, les étés extrêmement chauds frappent maintenant

10 % du territoire, comparativement à seulement 0,1 ou 0,2 % durant la période allant de 1951 à 1980. C'est de 50 à 100 fois plus.

Cependant, affirment les climatologues, certains phénomènes continuent d'être mal compris, dont les blocages atmosphériques comme celui qui a donné les températures exceptionnelles de la semaine dernière.

Incertitude

L'impact du nouveau climat est moins facilement décelable en ce qui concerne les précipitations extrêmes, comme celles qui ont causé les inondations au Pakistan en 2010.

Néanmoins, des tendances se dégagent. En Europe, aux États-Unis et en Australie, les indicateurs de précipitations intenses sont à la hausse. Et il est difficile d'ignorer les lois de la physique : plus l'air est chaud, plus il peut contenir de l'humidité. On observe que l'atmosphère terrestre contient 4 % plus d'humidité aujourd'hui que dans les années 70.

Pour ce qui est des tempêtes, ouragans et cyclones, l'incertitude demeure.

« Plusieurs climatologues, dont nous-mêmes, ont coutume de répondre aux médias après des événements extrêmes avec la phrase voulant qu'un événement précis ne peut être attribué directement au réchauffement de la planète, relatent les auteurs. Trop souvent, le public comprend que l'événement n'est pas lié au réchauffement, alors que cela peut être le cas. »



UNE FINALE SOUS HAUTE TENSION



TRAUMA

CE SOIR 21 H

Radio-Canada.ca/trauma

RÉALISATEUR : FRANÇOIS GINGRAS

Gentilly-2 Le PQ inquiet

Le PQ se dit « énormément inquiet » des dépassements de coûts appréhendés pour la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2. Samedi dernier, *La Presse* a révélé que l'estimation des coûts serait passée de 1,9 milliard de dollars à plus de 3 milliards, et que Hydro-Québec a déjà dépensé 800 millions dans le projet même si le gouvernement Charest n'a pas encore donné le feu vert. Le péquiste Bernard Drainville regrette que la société d'État ait déjà acheté de l'équipement pour ces travaux, comme nous l'avons écrit. « S'il n'y a pas de réfection, on l'aura payé pour rien, à moins qu'une clause prévoie qu'on puisse les retourner », dit-il. Option nationale, par la voix de son chef, Jean-Martin Aussant, demande aussi la fermeture de la centrale. « Quand Gentilly-2 a été construite, ça a coûté environ trois fois plus que prévu, et on se dirige vers ça avec la réfection », dit le député de Nicolet-Yamaska, où se trouve la centrale.

- Paul Journet

Gaz de schiste Des impacts « terribles » en Pennsylvanie

Des élus et des citoyens sont revenus inquiets de leur voyage en Pennsylvanie, après avoir constaté de visu dans cet État américain les impacts de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste.

Au lendemain de son retour, la porte-parole du Parti québécois (PQ) en matière de mines et de gaz de schiste, Martine Ouellet, qui faisait partie de la délégation, a estimé hier que les techniques d'exploitation en Pennsylvanie avaient des impacts « terribles » pour les agriculteurs et les citoyens qui se trouvent à proximité des puits.

« Il y a des réductions de production pouvant atteindre jusqu'à 50 % chez les agriculteurs qui possèdent des fermes laitières, a dit M^{me} Ouellet. Je ne pensais pas que les études étaient aussi avancées. »

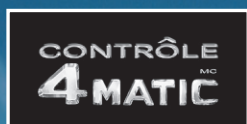
La députée du PQ a rappelé qu'en plus de contaminer l'eau potable, les produits chimiques issus de la fracturation hydraulique polluent l'air et engendrent une augmentation du smog, des problèmes de santé et de gestation, notamment.

« Certains agriculteurs ont signé des ententes avec des sociétés minières après de beaux discours, a-t-elle rappelé. Une agricultrice m'a dit : "Ne soyez pas aussi naïve que moi. Si vous devez signer une entente avec une compagnie gazière, consultez un avocat." »

- La Presse Canadienne

L'événement Printemps 4MATIC^{MC} sans frais Mercedes-Benz

De plus, obtenez vos trois premières mensualités gratuitement.



Profitez d'un meilleur contrôle, quelles que soient les conditions, grâce à notre système primé de traction intégrale permanente 4MATIC^{MC}, offert sans frais supplémentaires sur une vaste gamme de modèles². Une valeur de 2 200\$



Mercedes-Benz



CLASSE C COUPÉ 2012

PRIX TOTAL : 42 145 \$**

FINANCEMENT À L'ACHAT	TAUX À LA LOCATION	PAIEMENTS MENSUELS	VERSEMENT INITIAL
2,9%*	4,9%*	498\$*	2 995\$
TERME DE 60 MOIS	BAIL DE 48 MOIS		

3 PREMIÈRES MENSUALITÉS GRATUITES



BERLINE C 250 4MATIC^{MC}

ENSEMBLE SPORT 2012 PRIX TOTAL : 43 435 \$**

FINANCEMENT À L'ACHAT	TAUX À LA LOCATION	PAIEMENTS MENSUELS	VERSEMENT INITIAL
1,9%*	3,9%*	498\$*	1 995\$
TERME DE 60 MOIS	BAIL DE 48 MOIS		

3 PREMIÈRES MENSUALITÉS GRATUITES



CLASSE GLK 4MATIC^{MC} 2012

PRIX TOTAL : 46 045 \$**

FINANCEMENT À L'ACHAT	TAUX À LA LOCATION	PAIEMENTS MENSUELS	VERSEMENT INITIAL
1,9%*	3,9%*	535\$*	1 995\$
TERME DE 60 MOIS	BAIL DE 48 MOIS		

3 PREMIÈRES MENSUALITÉS GRATUITES

MONTRÉAL
Automobiles Silver Star inc.
7800, boul. Décarie, Montréal
514 735-3172

LAVAL
Mercedes-Benz Laval
3131, autoroute 440 Ouest, Laval
450 681-2500

RIVE-SUD
Mercedes-Benz Rive-Sud
4844, boul. Taschereau, Greenfield Park
450 672-2720

WEST ISLAND
Mercedes-Benz West Island
4525, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux
514 620-5900

BOUCHERVILLE
Duval Mercedes-Benz
1530, rue Ampère, Boucherville
450 449-0222

BLAINVILLE
Mercedes-Benz Blainville
10000, rue du Plein-Air, Mirabel
450 435-1313

Mercedes-Benz Canada Inc., 2012. 4MATIC^{MC} : valeur de 2 200\$. ** Les frais de transport et de préparation de 2 045\$, les frais du RDPRM de 85\$, la taxe sur le climatiseur de 100\$ et les droits sur les pneus de 15\$ sont maintenant inclus dans le versement initial et le prix d'achat final. *Les trois premières mensualités sont supprimées pour les modèles Coupé C 250, berline C 250 4MATIC^{MC} et GLK 350 4MATIC^{MC} 2012 (jusqu'à un maximum de 1 350 \$/1 350 \$/1 650 \$ incluant les taxes) dans le cadre des programmes de location et (jusqu'à un maximum de 1 950 \$/1 950 \$/2 250 \$ incluant les taxes) dans le cadre des programmes de financement. Les mensualités gratuites s'appliquent uniquement aux nouveaux modèles de Classes C (berline et coupé), GLK et E 2012. Ne s'applique pas aux modèles AMG. Offres de location et de financement basées sur les nouveaux modèles C 250 Coupé, C 250 Berline 4MATIC^{MC} avec ensemble Sport et GLK 350 4MATIC^{MC} 2012 proposées uniquement par l'intermédiaire des Services financiers Mercedes-Benz sur approbation du crédit, pendant une durée limitée. Exemple basé sur une location de 498\$/498\$/535\$ par mois pendant 48 mois. Versement initial ou reprise équivalente de 2 995\$/1 995\$/1 995\$ plus dépôt de sécurité de 600\$/600\$/650\$ et taxes applicables dues à la date d'entrée en vigueur du bail. PDSF à partir de 39 900\$/41 190\$/43 800\$. Taux annuel de 4,9%/3,9%/3,9%. Obligation totale de 27 499\$/26 499\$/28 325\$. Kilométrage limité à 18 000 km par an (0,20 \$/km supplémentaire). Exemple de financement basé sur un terme de 60 mois au taux annuel de 2,9%/1,9%/1,9% et un PDSF de 39 900 \$/41 190\$/43 800\$. Le paiement mensuel est de 791\$/828\$/846\$ (avant taxes) avec un versement initial de 1995\$ ou une reprise équivalente. Le coût de l'emprunt est de 2 220\$/3 486\$/2 353\$ pour une obligation totale de 47 460\$/49 680\$/50 760\$. Frais d'immatriculation, d'enregistrement et d'assurance, « écoprélèvement » (si applicable) et frais assimilés imposés au fabricant (s'ils sont perçus par le concessionnaire) ainsi que TPS et TVO en sus. Le concessionnaire peut louer ou offrir du financement à prix moindre. Les offres peuvent changer sans préavis et ne peuvent être jumelées à d'autres offres. Voyez votre concessionnaire Mercedes-Benz autorisé pour les détails ou communiquez avec le Service à la clientèle de Mercedes-Benz au 1 800 387-0100. L'offre se termine le 31 mars 2012. Modèles illustrés pour référence seulement.

ACTUALITÉS

GARDERIES

Enfin une liste d'attente unique

EXCLUSIF

ISABELLE DUBÉ

Le gouvernement mettra prochainement en place une liste d'attente unique pour les garderies, a appris *La Presse*. La ministre de la Famille, Yolande James, avoue ne pas savoir le nombre exact d'enfants qui ont besoin d'une place en garderie. Le système amélioré de gestion des listes devrait remédier à cette situation, selon le gouvernement.

Inscrire son enfant pour espérer obtenir une place en garderie est un véritable cauchemar pour de nombreux parents. La plupart doivent s'inscrire sur différentes listes, puisque le BILA, le Bureau d'inscription sur une liste d'attente centralisée, ne regroupe pas toutes les garderies. Pour rendre la vie plus facile aux parents, la ministre de la Famille travaille, entres autres, avec l'Association québécoise des CPE et les guichets régionaux d'accès aux places. « Il faut que ça soit plus rapide, il faut que ça soit plus efficace », dit-elle. Il faut que le parent soit capable de dire: "Je fais un appel, je sais qu'une fois que j'ai parlé à cette personne-là, mon nom est sur la liste." »



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Éliminer les doublons

Les détails de ce nouveau système doivent encore être peaufinés, puisque les consultations avec différents partenaires ne sont pas terminées. Chose certaine, la ministre de la Famille souhaite éliminer une fois pour toutes ce qu'on appelle les doublons: « Ce n'est pas nécessairement tout le monde [sur ces listes] qui n'a pas accès à une place à 7\$; il y a actuellement

Inscrire son enfant pour espérer obtenir une place en garderie est un véritable cauchemar pour de nombreux parents. La plupart doivent s'inscrire sur différentes listes, puisque le BILA, le Bureau d'inscription sur une liste d'attente centralisée, ne regroupe pas toutes les garderies.

des parents qui ont accès à une place, mais qui sont sur des listes d'attente parce qu'ils veulent une place en CPE. »

La direction du Bureau d'inscription sur une liste d'attente centralisée (BILA) de la Montérégie croit cependant que les doublons ne seraient que d'environ 1% et que sa

liste compte actuellement 34 000 enfants en attente d'une place à 7\$.

Pas assez de places

Cette situation inquiète la députée provinciale d'Iberville et porte-parole de l'opposition officielle en matière de famille, Marie Bouillé, puisque la

ministre n'a annoncé que 15 000 nouvelles places d'ici 2016 pour tout le Québec. « Il en faudrait le double, affirme-t-elle. Là, on se retrouve dans une espèce de trou béant où la ministre n'a pas le contrôle sur la situation. »

Bien que la députée péquiste estime qu'une liste d'attente

unique soit une bonne nouvelle même si elle arrive un peu tard, elle soutient qu'il faut se pencher rapidement sur un problème plus criant: le manque de places.

Regardez la vidéo d'Isabelle Dubé et Hugo-Sébastien Aubert sur lapresse.ca/garderies

LE GRAND MÉNAGE

Évènement service printanier

LE PLAN⁺

C'EST BIEN PLUS QUE DE L'HUILE* ET UN FILTRE.

*Des techniciens certifiés de Ford utilisant des pièces certifiées Ford

La vérification des courroies, des liquides et des pneus ne va pas sans une inspection jusqu'à 83 points.

59⁹⁹\$

PLAQUETTES ET SEGMENTS DE FREINS MOTORCRAFT[®] INCLUANT L'INSTALLATION

UN RENOUVEAU POUR VOS FREINS. GRÂCE À LA PROTECTION FORD, CE POURRAIT BIEN ÊTRE LA DERNIÈRE FOIS QUE VOUS AYEZ À ACHETER DES PLAQUETTES OU DES SEGMENTS DE FREINS MOTORCRAFT[™], TANT QUE VOUS POSSÉDEZ VOTRE VÉHICULE.*

POUR SEULEMENT **149⁹⁹\$**

PNEUS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

PERSONNE NE VEND DE PNEUS À MEILLEUR PRIX^{††}

REMISES POSTALES DU FABRICANT DE PNEUS POUVANT ATTEINDRE^{##}

120 \$

POUR UN TEMPS LIMITÉ, RABAIS ALLANT JUSQU'À

100 \$

PAR ENSEMBLE DE 4 PNEUS[†] POUR LA PLUPART DES MARQUES.

DE PLUS

Confiez-nous l'entreposage de vos pneus d'hiver. [‡] Offert chez les concessionnaires participants.

L'évènement « Grand Ménage » se poursuit jusqu'au 30 avril 2012.

Les vacances en famille approchent, à grand pas; faites confiance aux techniciens de Ford afin de vous assurer que votre véhicule soit prêt.

Service

Faites confiance aux experts qui connaissent votre véhicule Ford de fond en comble : les techniciens certifiés de Ford. Pour obtenir plus de détails sur nos offres, consultez votre conseiller technique ou notre site Web.

Les offres pièces et service se terminent le 30 avril 2012. Consultez votre conseiller technique pour tous les détails. Les taxes applicables et droits provinciaux exigibles sont en sus. Le concessionnaire peut vendre à moindre prix. Offre en vigueur chez les concessionnaires participants seulement. †† Pour pouvoir profiter du prix annoncé par un concurrent : (i) les pneus doivent être achetés et montés chez votre concessionnaire Ford participant; (ii) le client doit présenter l'annonce du concurrent (comportant le prix inférieur), laquelle doit avoir été imprimée dans les 30 jours précédant le soldé; et (iii) les pneus achetés doivent présenter les mêmes caractéristiques (marque, flancs, indices de vitesse et charge maximale) que celles indiquées dans l'annonce du concurrent. Offre valable uniquement chez les concessionnaires Ford participants. Cette offre se limite au coût des pneus et exclut la main-d'œuvre, les taxes de sautages, l'installation, l'équilibrage, les droits environnementaux sur les pneus neufs et les taxes applicables. Cette offre ne s'applique pas aux pneus achetés à l'extérieur du Québec, dans des états où des taxes de sautages sont en vigueur. Demandez les détails à votre conseiller technique. † Les remises offertes sont des remises postales du fabricant de pneus. Les fabricants Goodyear, Michelin, Bridgestone et Dunlop offrent des remises. Les offres s'appliquent aux ensembles de 4 pneus admissibles, achetés et installés dans les établissements participants durant les périodes de promotion respectives pour chaque marque de pneus. Cette offre se limite au coût des pneus et exclut la main-d'œuvre, les taxes de sautages, l'installation, l'équilibrage, les droits environnementaux sur les pneus neufs et les taxes applicables. Le montant des remises ainsi que les dates d'entrée en vigueur et d'expiration varient selon le fabricant de pneus. Le nombre de clients de soumission par la poste, au fabricant de pneus concerné, les formulaires et la preuve d'achat originaux dans une enveloppe soigneusement attachée avant la date limite établie pour l'offre de remise. Consultez votre conseiller technique pour tous les détails et les formulaires de demande. †† Offre applicable à la plupart des marques de pneus vendus dans les établissements participants seulement pour une durée limitée. Les remises de prix varient comme suit : 7\$ sur les jantes de 14 po - 10\$ sur les jantes de 15 po - 12\$ sur les jantes de 16 po - 15\$ sur les jantes de 17 po - 20\$ sur les jantes de 18 po - 25\$ sur les jantes de 19 po - 30\$ sur les jantes de 20 po - 35\$ sur les jantes de 21 po - 40\$ sur les jantes de 22 po et plus. Tous les détails chez votre concessionnaire. * S'applique aux véhicules à roues arrière simples seulement. Les versions équipées d'un moteur diesel ne sont pas admissibles. ** Jusqu'à 5 litres d'huile. Cette offre ne s'applique pas aux moteurs diesel. ‡ Ce montant est établi pour une Ford Fusion équipée d'un moteur V6 et d'une boîte automatique, dont la cote de consommation mixte en ville et sur route est de 10 L/100 km (après mise au point), selon un kilométrage annuel de 24 000 km et un coût de 102 \$ le litre d'essence. La réduction de la consommation de carburant et le taux de réduction des émissions dépendent du modèle de l'année-modèle et de l'état du véhicule. † La protection Ford[™] est offerte que pour les voitures et camionnettes non commerciales. En cas de défaillance d'une pièce admissible Motorcraft[®] Ford ou approuvée par Ford résultant d'un vice de matériau ou de fabrication, d'usure ou de corrosion, elle sera remplacée sans frais, tant et aussi longtemps que l'acheteur initial de ladite pièce possède le véhicule sur lequel elle a été installée. La main-d'œuvre est couverte pendant les 12 premiers mois ou 20 000 km (selon la première éventualité) à partir de la date d'installation. Les plaquettes de freins de secours ne sont pas admissibles selon les conditions de ce plan de protection. Pour obtenir tous les détails et pour en savoir plus sur les restrictions, consultez votre conseiller technique. ** Les plaquettes ou segments de freins de secours sont exclus. L'usinage ou le remplacement des disques et tambours peut être effectué moyennant des frais supplémentaires. © Ford du Canada. Limitée 2012. Tous droits réservés.

Autre conflit dans les garderies

500 établissements privés non subventionnés font monter la pression sur Québec

EXCLUSIF

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Le ministère de la Famille se retrouve avec un autre conflit sur les bras. Les 500 garderies privées non subventionnées du Québec lui réclament jusqu'à 50 millions de dollars par année. Elles préparent des manifestations le mois prochain à Montréal et à Québec.

Ces garderies, dont les tarifs sont d'environ 35 \$ par jour, se disent victimes d'injustice. Québec a refusé qu'elles participent à l'appel d'offres pour l'attribution de 15 000 nouvelles places subventionnées (à 7\$). De plus, dans son budget

pour parler piétinent. « On commence à appliquer des moyens de pression », affirme Marie-Claude Collin. Des manifestations sont prévues en avril à Montréal et à Québec.

Au cabinet de M^{me} James, on se limite à dire qu'un comité de travail a été créé pour « analyser la situation » des garderies privées non subventionnées.

Pas seules

Ces garderies ne sont pas les seules à vouloir descendre dans la rue. Comme *La Presse* l'a indiqué hier, les garderies privées subventionnées préparent elles aussi des moyens de pression. Elles demandent une hausse de leurs subventions de 20 millions de dollars par année.



Les garderies privées non subventionnées se disent victimes d'injustice et réclament à Québec de 35 \$ à 45 \$ par jour, par enfant.

PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE

Les garderies privées subventionnées préparent elles aussi des moyens de pression. Elles demandent une hausse de leurs subventions de 20 millions de dollars par année.

de la semaine dernière, il n'a pas bonifié le crédit d'impôt pour les services de garde, grâce auquel les parents qui paient plus de 7\$ peuvent réduire leur facture. Des garderies risquent de fermer leurs portes, selon Marie-Claude Collin, cofondatrice de leur coalition.

Elles demandent au gouvernement de 35 \$ à 45 \$ par jour pour chaque enfant. Ce serait à peu près l'équivalent de ce que reçoivent les 649 garderies privées subventionnées.

La facture atteindrait de 30 à 50 millions par année, selon la coalition. Elle négocie avec la ministre Yolande James depuis le 28 octobre, mais les

Louis Sénécal, directeur général de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ), estime que les garderies privées subventionnées n'ont pas à se plaindre. Elles ont fait des profits de 98 600\$ en moyenne en 2009-2010, selon un document du ministère de la Famille. Il condamne la prolifération des garderies non subventionnées au cours des dernières années dans la foulée de l'instauration du crédit d'impôt. Cette mesure devrait être abolie et les sommes récupérées devraient être consacrées à la création de places en CPE, plaide-t-il.

GARDERIES AU QUÉBEC

512

Nombre de garderies privées non subventionnées

26 991

Nombre de places dans les garderies privées non subventionnées

216 838

Nombre de places à 7\$ par jour (CPE, garderies privées et milieu familial)

www.LandRover.ca

MÊME EN ÉLIMINANT LE MAGNIFIQUE, L'EXTRAORDINAIRE DEMEURE.



Le Land Rover LR4 – confort sublime afin que 7 occupants puissent jouir du trajet.

LAND ROVER LR4 2012
649 \$*/MOIS | 3,9%
BAIL 48 MOIS | TIA LOCATION
ACOMPTÉ DE 9 966 \$

0,9% TIA FINANCEMENT JUSQU'À 60 MOIS

+ ON VOUS OFFRE LE PREMIER PAIEMENT*



De la performance pure peu importe la route permet au Range Rover Sport de se détacher du peloton.

RANGE ROVER SPORT 2012
799 \$*/MOIS | 3,9%^o
BAIL 48 MOIS | TIA LOCATION
ACOMPTÉ DE 7 999 \$

2,9% TIA FINANCEMENT JUSQU'À 60 MOIS

Prenez le volant de l'Extraordinaire avec des offres avantageuses qui vous sont proposées jusqu'au 2 avril.

<p>LAND ROVER DE QUÉBEC 175, du Marais, Québec Québec, G1M 3C8 Tel: 418 683-4451 www.autocollectiondequebec.com</p>	<p>LES MOTEURS DECARIE 8255, rue Bougainville, Montréal (angle Decarie et de la Savane) Tel: 514 334-9910 www.decarie.com</p>	<p>LAND ROVER ST-LEONARD Division de John Scotti Auto 4305, boul. Métropolitain est, St-Leonard Tel: 514 722-3344 www.johnscottilandrover.com</p>	<p>LAND ROVER LAVAL 3475, boul. Le Carrefour, Laval (angle du boul. Chomedey) Tel: 450 688-1880 www.landroverlaval.com</p>
--	---	---	---



Tread lightly!® Conduisez hors route de manière responsable. © 2012 Jaguar Land Rover Canada ULC. † Financiez l'achat d'un Land Rover LR4 2012 neuf en stock à un taux d'intérêt annuel (TIA) de 0,9 % pendant 60 mois offert aux particuliers par la Banque de Nouvelle-Écosse SAC. Par exemple : pour un montant de 63 750 \$ financé à 0,9 % par année pendant 60 mois, les versements mensuels sont de 1 086,17 \$, le coût du prêt est 1 420,20 \$ ou taux annuel de 0,9 % et le total à rembourser est 65 170,20 \$. *Ou louez, par l'entremise de Canadian Dealer Leasing Services Inc., un LR4 2012 neuf avec groupe confort sept occupants pour 649 \$ par mois basé sur un taux annuel de location de 3,9 % et un bail de 48 mois proposés aux particuliers qualifiés avec acompte de 9 966 \$ et déduction faite du crédit de détail de 1 000 \$ et du crédit comptant de location de 4 600 \$. Le montant total exigible de la location est 41 118 \$. Rachat facultatif de 23 709,60 \$. Une franchise de 64 000 km sur 48 mois s'applique. Des frais de 0,25 \$/km plus les taxes s'appliquent au kilométrage excédentaire. ‡ Le financement à l'achat et de location sur le Land Rover LR4 2012 sont admissibles à la renonciation au premier versement, jusqu'à concurrence de 1 000 \$, taxes incluses de la part d'un prêteur reconnu. ** Financiez l'achat d'un Land Rover Sport 2012 neuf en stock à un taux d'intérêt annuel (TIA) de 2,9 % pendant 60 mois offert aux particuliers par la Banque de Nouvelle-Écosse SAC. Par exemple : pour un montant de 74 910 \$ financé à 2,9 % par année pendant 60 mois, les versements mensuels sont de 1 339,47 \$, le coût du prêt est 5 458,20 \$ ou taux annuel de 2,9 % et le total à rembourser est 80 368,20 \$. † Ou louez, par l'entremise de Canadian Dealer Leasing Services Inc., un Range Rover Sport HSE 2012 neuf en stock pour 799 \$ par mois basé sur un taux annuel de location de 3,9 % et un bail de 48 mois proposés aux particuliers qualifiés avec acompte de 7 999 \$ et déduction faite du crédit de détail de 938 \$ et du crédit comptant de location de 2 400 \$. Le montant total exigible de la location est 46 351 \$. Rachat facultatif de 33 888,80 \$. Une franchise de 64 000 km sur 48 mois s'applique. Des frais de 0,25 \$/km plus les taxes s'appliquent au kilométrage excédentaire. Les versements de location et de financement incluent les frais de transport de 1 270 \$, les frais d'administration de 395 \$, inspection pré livraison de 495 \$ ainsi que la taxe sur le climatiseur de 100 \$. Les écoprélèvements et toutes les autres taxes sont en sus. Toutes les offres se terminent le 2 avril 2012. Une commande spéciale pourrait être requise. Les offres peuvent être retirées en tout temps sans préavis. Le véhicule peut être non tel qu'illustré. Les détaillants peuvent vendre ou louer à prix moindre. Offres d'une durée limitée. Quantités limitées. Offres en vigueur chez les détaillants participants seulement. Veuillez rendre visite à votre détaillant Land Rover pour obtenir tous les détails.

ACTUALITÉS

GRÈVE ÉTUDIANTE AU NIVEAU COLLÉGIAL

Les vacances pourraient être amputées

PASCALE BRETON

Une semaine cruciale s'amorce pour le mouvement étudiant. Le nombre de jours manqués en raison de la grève commence à poser problème, au point où des syndicats de professeurs se réunissent cette semaine pour discuter de la question.

Si la grève perdure la semaine prochaine, certains établissements d'enseignement devront empiéter sur la période estivale.

Au collégial, la loi prévoit obligatoirement des trimestres de 82 jours, évaluations incluses. Les étudiants doivent suivre une formation de 45 heures dans chaque cours.

Les professeurs doivent aussi bénéficier de deux mois de vacances entre le 15 juin et le 1^{er} septembre.

« Nous ne sommes pas loin du moment où il va falloir se poser des questions », affirme le président de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), Jean Trudelle.

Convocation à huis clos

Préoccupée par la situation, la Fédération a d'ailleurs convoqué les 46 syndicats qui la composent – soit 85 % du réseau collégial – pour discuter de la question à huis clos jeudi. Une conférence de presse suivra.

La grève étudiante, qui a été déclenchée à la mi-février,



Une manifestation étudiante devant l'hôtel de ville de Montréal.

PHOTO OLIVIER PONTBRIAND

risque d'entraîner des coûts supplémentaires, surtout si des cours doivent être repris le week-end, comme le laisse entrevoir le ministre de l'Éducation, Line Beauchamp.

« Il y a un problème qui se pose avec la convention collective », explique M. Trudelle en réitérant toutefois l'appui de ses membres aux étudiants.

Les contrats de travail au collégial prévoient de l'enseignement le soir, dans des situations exceptionnelles, mais pas les week-ends.

La grève étudiante en est à sa sixième semaine. Les premières facultés universitaires ont décrété la grève le 14 février. Au collégial, c'est le cégép du Vieux Montréal qui

a déclenché le mouvement le 17 février.

« Nous sommes encore dans une zone aménageable, mais on est très préoccupé par la situation de quelques collègues », confirme le président-directeur général de la Fédération des cégeps du Québec, Jean Beauchesne, en entrevue.

Il souligne que quatre cégeps sont en grève depuis plus de quatre semaines, tandis que sept autres le sont depuis plus de trois semaines. Cela représente au total le quart du réseau des cégeps.

Scénarios à l'étude

Plusieurs universités et collèges songent à des scénarios pour permettre aux étudiants de rattraper leur trimestre.

Au cégep de l'Outaouais, la direction révisé la situation de semaine en semaine. Le calendrier s'échelonne désormais jusqu'au 14 juin, une date qui pourrait changer puisque les étudiants se prononcent tous les vendredis sur la reconduction de la grève.

Plusieurs associations sondent d'ailleurs leurs membres cette semaine. Hier, pas moins de cinq établissements ont choisi de reconduire la grève, dont les étudiants en traduction de l'Université de Montréal, qui ont décrété une grève illimitée jusqu'à ce que le gouvernement « dépose une offre ».

En 2005, la grève avait duré près de sept semaines. Une quinzaine de cégeps avaient dû prolonger leur trimestre jusqu'à la fin du mois de juin. Le trimestre d'automne avait même été décalé dans certains cas. Au plus fort du mouvement, 200 000 étudiants étaient en grève.

Manifestations
Les étudiants coriaces

Les étudiants avaient promis de ne pas lâcher prise après leur grande manifestation du 22 mars, et ils ont tenu parole hier. Tôt le matin, des entrées de l'Université de Montréal et de l'UQAM ont été bloquées. Un groupe d'étudiants est ensuite allé dire sa façon de penser au ministre des Finances, Raymond Bachand, et au recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton, réunis à l'hôtel de ville de Montréal. Des cégepiens ont plus tard occupé les bureaux de la Fédération des cégeps, avant de marcher vers le collège de Rosemont. Chemin faisant, un manifestant a fracassé une vitrine de la SAQ avant d'être pourchassé par la police jusque dans la station de métro Jarry. Des étudiants les y ont suivis, et les agents, désormais en nombre inférieur, ont aspergé des manifestants de gaz-poivre. D'autres manifestations, pacifiques dans la majorité des cas, ont eu lieu un peu partout au Québec.

— David Santerre

Appui à la
contestation
Une prof suspendue

Le Conservatoire de musique de Montréal n'entend pas à rire avec les violons discordants.

L'école a suspendu temporairement l'une de ses professeurs pour avoir reconnu la grève des étudiants de l'établissement, selon l'association étudiante locale. Liette Yergeau aurait fait parvenir un courriel avertissant ses élèves qu'elle ne pénaliserait pas les grévistes qui s'absentent de ses cours. « Il s'agit d'un geste déplorable qui constitue une violation sérieuse et importante de votre obligation de loyauté, lui a répondu le Conservatoire dans une lettre mise en ligne par les étudiants. Nous n'avons d'autre choix que de vous suspendre sans solde pour deux jours. »

L'Association étudiante du Conservatoire de musique de Montréal a dénoncé la décision de leur école, appuyant la « professeure émérite » qui a eu « le courage et l'honnêteté d'appuyer le mouvement étudiant ». Dans un communiqué, l'établissement a simplement souligné qu'elle entendait appliquer « les règles [...] liées à l'assiduité » parce que les examens finaux seraient impossibles à repousser. Le Conservatoire de musique de Montréal n'a pas rappelé La Presse pour expliquer sa position sur le cas de M^{me} Yergeau.

— Philippe Teiscera-Lessard

L'événement SUBARU BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS!

IMPREZA
2.0i 4 portes 2012

Location à partir de

229\$

par mois/48 mois, taxes en sus

- Comptant exigé : 2 489,80 \$ (taxes en sus) ou échange équivalent
- Montant total exigé avant le début de location : 3 143,03 \$ (taxes incluses)

TRACTION

Système de traction intégrale symétrique à prise constante Subaru De série

MOTEUR

Tout nouveau moteur BOXER SUBARU de 2,0 litres De série

TRANSMISSION

Transmission CVT Lineartronic® (boîte à variation continue) en option pour un rendement énergétique remarquable

Caractéristiques offertes sur la Impreza 2012

À la location

0\$

dépôt de sécurité

km alloués 24 000 km/année
km excédentaires 0,10 \$/km

IMPREZA
2.0i 5 portes 2012

Location à partir de

229\$

par mois/48 mois, taxes en sus

- Comptant exigé : 2 811,12 \$ (taxes en sus) ou échange équivalent
- Montant total exigé avant le début de location : 3 512,46 \$ (taxes incluses)

2012
PRIX VALEURS RÉSIDUELLES¹

MEILLEURE VOITURE COMPACTE IMPREZA 2012
Subaru nommée Meilleure marque grand public par ALG Canada pour une troisième année consécutive.

Meilleur choix sécurité²

INSURANCE INSTITUTE FOR HIGHWAY SAFETY
IMPREZA 2012
Subaru est le seul constructeur à recevoir une mention « Meilleur choix sécurité » de l'IHS pour tous ses modèles, et ce, pour une troisième année consécutive.

LE VÉHICULE AWD LE PLUS ÉCOÉNERGÉTIQUE³

Économie d'essence (l/100 km)
CVT Lineartronic⁴ | Ville 7,5 / Route 5,5
SMT | Ville 8,3 / Route 5,9
Indice d'octane recommandé : 87

Rendement énergétique remarquable grâce à la transmission CVT Lineartronic⁴ (boîte à variation continue) en option

SUBARU

Confiance et évolution

Japonais et plus encore! | www.quebec.concessionsubaru.ca

CONCEPT AUTOMOBILES GRANBY

JOHN SCOTTI SUBARU ANJOU

SUBARU-MONTRÉAL MONTRÉAL

SUBARU DE LAVAL LAVAL

SUBARU BROSSARD BROSSARD

SUBARU-SAINTE-AGATHE-SAINTE-AGATHE-DES-MONTE

SUBARU SAINT-HYACINTHE SAINT-HYACINTHE

SUBARU REPENTIGNY REPENTIGNY

SUBARU DES SOURCES DOLLARD-DES-ORMEAUX

SUBARU RIVE-NORD BOISBRIAND

JOLIETTE SUBARU JOLIETTE

LACHUTE SUBARU BROWNSBURG

À la location, les frais d'inscription au Registre des personnes et réels mobiliers sont inclus. Transport et préparation inclus. Immatriculation (prix varie selon le client) et assurances en sus. Recyclage Québec, droit sur les pneus neufs inclus. Le concessionnaire peut offrir un prix ou taux moindre. Offres applicables sur approbation de crédit des Services Financiers Subaru par TOCI. À la comparaison se fonde sur les cotes de rendement énergétique estimatives sur l'autoroute de Ressources naturelles Canada pour tous les véhicules à traction intégrale de 55 l. La consommation réelle sera variable selon les conditions routières, les habitudes de conduite et la charge du véhicule. † Mention « Meilleur choix sécurité » pour la Impreza 2012. Une cote « Bonne » constitue la meilleure cote possible à l'essai de résistance de toit (test de capotage) ainsi que dans les essais de collision frontale déportée à 40 mi/h (65 km/h), de collision latérale à 31 mi/h (50 km/h) et de collision arrière à 20 mi/h (32 km/h) réalisés par l'Institut des assureurs américains (IHS) (www.ihs.org). Un véhicule doit avoir obtenu la cote « Bonne » aux quatre essais de collision et doit offrir un programme de stabilité électronique (ESC) (Contrôle de la dynamique du véhicule) pour mériter la distinction « Meilleur choix sécurité ». ‡ Prix valeurs résiduelles 2012 ALG Canada pour la Subaru Impreza, segment voiture compacte. Pour plus d'information sur ces offres, voyez votre concessionnaire Subaru participant. Photo(s) à titre indicatif seulement. Les spécifications techniques sont sujettes à changement sans préavis. Offres valables jusqu'au 31 mars 2012.

GRÈVE ÉTUDIANTE

Les entreprises craignent de manquer de main-d'œuvre

PHILIPPE TEISCEIRA-LESSARD

Les chambres de commerce lancent un cri d'alarme: un prolongement de la session des cégepiens et des étudiants universitaires en grève pourrait créer une grave pénurie de main-d'œuvre temporaire cet été.

Le débrayage n'a pas que des impacts sur la vie des étudiants québécois. Selon Françoise Bertrand, PDG de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), c'est tout le réseau touristique qui en pâtira si la grève repousse la fin de la session aux calendes grecques.

Problèmes dans le tourisme

«Je penserais que, dans le tourisme, l'impact sera majeur», a expliqué M^{me} Bertrand, en entrevue avec *La Presse*. «Ce sont des maux de tête et des pertes [financières] parce que si vous n'avez pas le personnel, comment allez-vous être capables d'offrir les services?»

La FCCQ ne disposait toutefois pas de chiffres précis sur les pertes potentielles pour le secteur privé. Même son de cloche chez son collègue de la métropole, Michel Leblanc. Il y a deux semaines, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a acheté des emplacements publicitaires dans plusieurs médias pour «briser des mythes» relatifs à la grève étudiante. Si les étudiants devaient rattraper leurs cours durant la période estivale, «c'est toute notre activité économique qui en souffrirait», conclut notamment la chambre.

M. Leblanc estime qu'il s'agira notamment d'un problème majeur pour beaucoup d'entreprises qui ne sont pas dans le tourisme. «Les étudiants sont aussi une main-d'œuvre qui travaille pendant que les travailleurs annuels prennent leurs vacances. Ça va faire une pression dans les entreprises», estime-t-il.

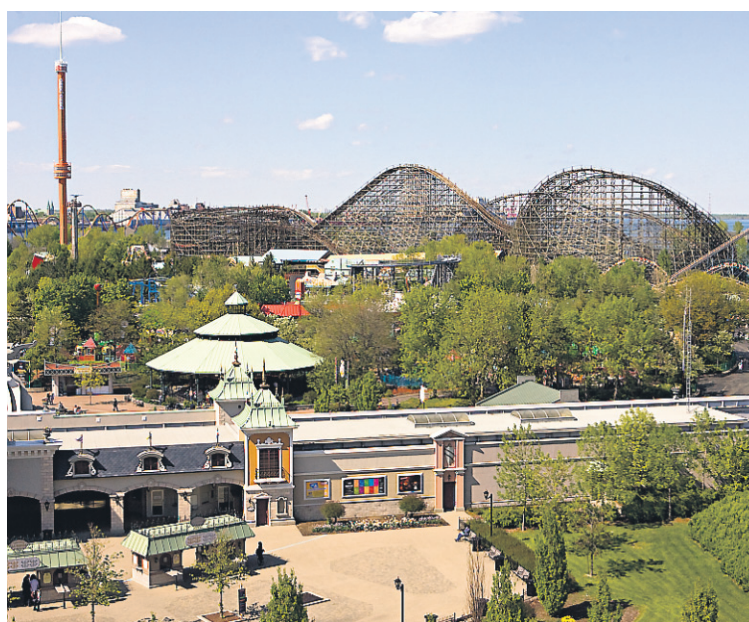


PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE
Catherine Tremblay, responsable des communications à La Ronde, assure que le parc d'attractions ouvrira le 19 mai, comme prévu. La situation obligera toutefois l'entreprise à «jongler» avec les disponibilités de ses jeunes employés.

Si M. Leblanc et M^{me} Bertrand redoutent des difficultés pour certains secteurs économiques, ils continuent d'appuyer la position ferme du gouvernement

envers le mouvement étudiant. Les deux organisations se sont déjà positionnées pour la hausse des droits de scolarité.

«Je trouve difficile pour le gouvernement de revenir à table [si les étudiants] font une condition sine qua non qu'il n'y ait pas de hausse des droits de scolarité», explique Françoise Bertrand.

«Jongler» avec les disponibilités

À La Ronde, par exemple, on dit «suivre la situation de près». Catherine Tremblay, responsable des communications, promet que le parc d'attractions ouvrira ses portes le 19 mai, comme prévu. La situation obligera toutefois l'entreprise à «jongler» avec les disponibilités de ses jeunes employés, admet-elle.

La main-d'œuvre estivale de La Ronde est composée «en grande partie» d'étudiants, mais les retraités y sont aussi représentés, a spécifié M^{me} Tremblay.

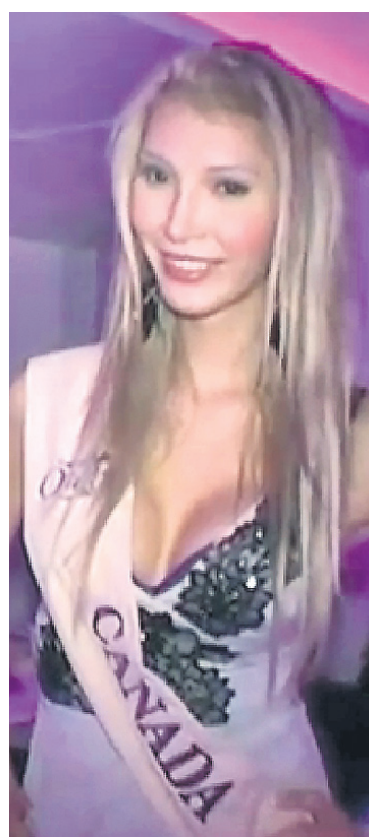
Miss Univers
Une Canadienne
transgenre
disqualifiée
du concours

PHOTO LA PRESSE CANADIENNE
Jenna Talackova, 23 ans, de Vancouver.

Tignasse blonde, traits fins, longues jambes effilées, buste généreux, Jenna Talackova semblait taillée sur mesure pour les concours de beauté, mais la femme transgenre a été disqualifiée par la version locale de Miss Univers.

La jeune femme de 23 ans de Vancouver évaluait hier ses recours juridiques après s'être retrouvée au cœur d'une vive polémique.

Talackova faisait partie des 65 candidates pour la finale du concours Miss Univers Canada, au mois de mai prochain à Toronto, mais les organisateurs l'ont disqualifiée.

«Elle ne respecte pas les critères pour la compétition», ont tranché vendredi les organisateurs dans un communiqué, précisant que la jeune femme n'avait pas fourni toutes les informations sur son genre originel. «Nous respectons ses buts, sa détermination et nous lui souhaitons la meilleure des chances» dans le futur, ont précisé les organisateurs du concours.

La grande blonde est née avec un sexe masculin, mais a suivi une thérapie hormonale à partir de l'âge de 14 ans et subi une opération de changement de sexe quelques années plus tard. Une femme transgenre est une personne s'identifiant comme femme même si elle est née avec les organes génitaux d'un homme.

L'affaire a fait couler beaucoup d'encre dans la presse locale au Canada anglais, alors que des associations de défense des transgenres ont accusé sur la Toile les organisateurs du concours d'avoir fait preuve de discrimination, ce dont ils se défendent.

«Je vais tenter de faire de cette situation quelque chose de positif afin que d'autres personnes dans une situation similaire ne subissent pas de discrimination», a confié Jenna Talackova à la chaîne CTV.

— Agence France-Press



RBC Banque Royale

Bouger, ça rapporte! Allégez le
taux de votre marge de crédit
hypothécaire de 0,5 %.



Passez à RBC et perdez 0,5 % en un instant,
et économisez.

Nous assumerons même vos frais de transfert*.

Passez à la marge de crédit Marge Proprio RBC® à 3,5 % (taux préférentiel + 0,5 %). Vous pourriez économiser jusqu'à 5 000 \$ en intérêts¹. Offrez-vous un taux santé dès aujourd'hui.

Communiquez avec un conseiller en prêts hypothécaires
RBC Banque Royale® dès aujourd'hui. 1 866 864-0420

Une banque de conseils
pour vous guider.^{MC}

* Nous paierons les frais d'assurance titres de base, les frais d'ouverture de dossier et une seule fois les frais de quittance (jusqu'à concurrence de 300 \$). L'offre exclut les frais sur remboursement anticipé que vous devrez peut-être payer. Le décaissement doit être d'au moins 50 000 \$. ¹ Les économies sont fondées sur une marge de crédit garantie de 100 000 \$, les intérêts étant payés sur 10 ans, en comparant un taux d'intérêt annuel de 3,5 % à un taux de 4,0 %. Le taux d'intérêt fluctuera en fonction du taux préférentiel et est sujet à changement en tout temps sans préavis. Le taux entre en vigueur le 10 février 2012. Ce produit est offert par la Banque Royale du Canada sous réserve de ses critères de crédit standard. ^{MC} Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques de commerce de la Banque Royale du Canada.

ACTUALITÉS

Terre-Neuve Une fusillade dans une clinique de Port-au-Port fait deux morts

Deux personnes sont mortes hier après une fusillade survenue dans une clinique de Terre-Neuve.

Selon la Gendarmerie royale du Canada (GRC), l'incident s'est produit un peu avant 13h à De Grau, ville de la péninsule Port-au-Port, dans le sud-ouest de l'île. La police a indiqué qu'une femme de 49 ans avait été tuée et qu'un homme de 54 ans avait succombé plus tard à ses blessures. Le sergent Marc Coulombe, de la GRC, a précisé que les enquêteurs ne sont pas à la recherche d'un suspect.

Selon des médias locaux, il s'agirait d'un meurtre suivi d'un suicide.

Le sergent Coulombe n'a pas pu dire s'il y avait un lien entre les deux victimes ou si un patient, un médecin, une infirmière ou un employé de la clinique avait été impliqué dans la fusillade.

— La Presse Canadienne

Sandoz L'inspection des boîtes de morphine rappelées est terminée

La société pharmaceutique Sandoz a annoncé hier avoir terminé l'inspection de ses stocks de morphine par injection, quelques jours après qu'une erreur d'emballage en eut forcé le retrait.

Jeudi dernier, Santé Canada avait annoncé le rappel des médicaments, après qu'un hôpital eut découvert que des ampoules étiquetées comme étant du chlorhydrate d'isoprotérénol avaient été placées par erreur dans une boîte dont la mention d'étiquetage indiquait qu'elle contenait du sulfate de morphine.

Sandoz a précisé que toutes les boîtes contenant les produits des lots touchés ont été inspectées et dûment identifiées. Selon la société, le renvoi aux clients des produits inspectés a également repris. Elle a indiqué que la quantité de médicaments inspectés et prêts à être utilisés équivaut à un mois d'approvisionnement du marché.

— La Presse Canadienne



PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE
Gérald Tremblay, maire de Montréal, et Raymond Bachand, ministre des Finances du Québec, à la conférence de l'Université de Montréal hier.

Université de Montréal Lancement de la phase 2 du campus scientifique

L'Université de Montréal a franchi un pas de plus vers la transformation de la gare de triage Outremont en campus scientifique. Elle vient de recevoir l'autorisation de Québec de passer à la deuxième étape de réalisation du projet. Acquis par l'Université de Montréal en 2006, le terrain de la gare de triage Outremont devrait accueillir deux pavillons, ainsi qu'un nouveau quartier résidentiel. Les travaux visant à rendre le terrain « habitable » devraient commencer dès le mois de mai. « Vous allez voir des pépines sur le terrain à Outremont pour la "viabilisation" dans quelques semaines », a expliqué Guy Breton, recteur de l'Université de Montréal. Des dons philanthropiques de 100 millions de dollars seront nécessaires pour la réalisation du projet de construction. Le recteur Breton s'est dit tout à fait confiant dans la possibilité d'atteindre cet objectif de financement. À terme, le campus Outremont sera constitué de deux pavillons, dont l'un consacré à la recherche scientifique. Des terrains adjacents, propices à la construction, seront vendus à des promoteurs par l'université.

— Philippe Teisreira-Lessard

LA BAIE
SALON DE LA FOURRURE
ÉVÈNEMENT DE REMODELAGE

2 JOURS SEULEMENT
vendredi le 30 mars et samedi le 31 mars

Rencontrez la designer de fourrure renommée Wendi Ricci, spécialiste en remodelage.

APPELEZ DÈS AUJOURD'HUI POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS
(514) 289-8661

ENTREPOSAGE
NETTOYAGE
REMODELAGE
RÉPARATIONS

La Baie, Rue Sainte-Catherine Ouest
Salon de la fourrure, 3e étage
(514) 289-8661

la Baie
thebay.com

CHAUDIÈRE-APPALACHES

125 chiens et 15 chats rescapés cherchent un nouveau foyer

LA PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Les 125 chiens et la quinzaine de chats saisis vendredi dernier dans un centre d'élevage commercial d'Adstock, dans la région de Chaudière-Appalaches, seront offerts à l'adoption.

Les raisons invoquées pour procéder au retrait des animaux sont liées aux mauvaises conditions de garde.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a effectué la saisie en collaboration avec ANIMA-Québec et la Humane Society International Canada.

Les chiens et les chats ont été cédés à ANIMA-Québec par le propriétaire, et des vétérinaires ainsi que des

techniciens en santé animale s'emploient à soigner les animaux qui sont gardés dans un refuge d'urgence afin de s'assurer de leur état de santé.

Ils seront par la suite stérilisés et identifiés, puis offerts à l'adoption par l'entremise des Sociétés protectrices des animaux (SPA) et des Sociétés pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), a indiqué hier le MAPAQ.

De nombreuses infractions

Le Ministère a aussi indiqué que 20 chiens nécessitent des traitements spécifiques, alors que certains souffrent de problèmes parasitaires et dermatologiques.

L'établissement visé, qui n'a pas été identifié par le

ministère, a échoué une inspection de la Humane Society International (HSI).

Cette organisation a constaté de nombreuses infractions liées à la sécurité et au bien-être des nombreux animaux qui se trouvaient sur place.

Au moment de leur visite des installations, les inspecteurs d'ANIMA-Québec, mandatés par le MAPAQ, ont jugé que les chiens n'étaient pas gardés dans un endroit considéré comme salubre et convenable.

Ils ont alors recommandé de procéder à une saisie, en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des animaux.

Aucune arrestation n'a encore été menée dans le dossier.

VOICI LA MINI COOPER KNIGHTSBRIDGE 2012.



LA TAILLE NE COMPTE PAS QUAND ON EST BIEN ÉQUIPÉ.

Une édition spéciale pour ce classique moderne par MINI avec un paquet d'extras, incluant :

- Toit ouvrant panoramique
- Sièges chauffants
- Bluetooth et interface audio USB
- Entretien périodique sans frais 3 ans / 50 000 km[†]
- Consommation d'essence : 5,3 l / 100 km (6,8 l / 100 km en ville)

MENSUALITÉ À LA LOCATION

289 \$**

MONTANT DÙ À LA LIVRAISON : 3 326 \$

PRIX DE VENTE

25 713 \$

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

L'OFFRE SE TERMINE LE 2 AVRIL 2012.

TAUX À LA LOCATION

2,9 %*

JUSQU'À 48 MOIS



CONSULTEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR PLUS DE DÉTAILS.

MINI BROSSARD
8500, boul. Taschereau Ouest
Brossard (Québec)
450 445-MINI (6464)
MINIbrossard.com

MINI LAVAL
2450, boul. Chomedey
Laval (Québec)
514 773-MINI (6464)
MINIlaVal.ca

MINI MONT ROYAL
4070, rue Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec)
514 289-MINI (6464)
MINImontroyal.ca



ESSAYEZ-EN UNE



* Le taux de location est celui offert par Services financiers MINI sur approbation du crédit uniquement quant au modèle ci-après cité en stock: MINI Cooper Knightsbridge 2012. Offre à la location : pour une location de 48 mois, avec versement initial de 2329 \$ (sur approbation de crédit) avec un taux d'intérêt annuel de 2,9% comportant une mensualité de 289 \$. Un montant de 3326 \$ est exigé à la signature du contrat de location, lequel montant inclut l'acompte de 2329 \$, un dépôt de sécurité de 289 \$, la première mensualité, ainsi que l'enregistrement d'une hypothèque mobilière, la taxe de recyclage de pneus ainsi que la taxe d'accise de 100 \$. La valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme est de 11 328 \$. La mensualité varie selon le montant de l'acompte versé et de la valeur résiduelle. L'obligation totale pour la location est de 19 549,80 \$ (incluant le dépôt de sécurité). Le kilométrage annuel alloué est de 20 000 km ; 0,15 \$ du kilomètre excédentaire. Conditions générales : le concessionnaire peut louer (ou vendre) à prix moindre. Le coût de l'enregistrement du véhicule, les frais d'immatriculation, les options, l'assurance et les taxes applicables sur le dépôt et sur les mensualités sont en sus. Des frais peuvent être exigés pour usage excessif. Cette offre est d'une durée limitée, sujette à la disponibilité et peut être modifiée ou annulée sans préavis. Le véhicule doit être livré au plus tard le 2 avril 2012. Certaines conditions s'appliquent. Consultez un concessionnaire MINI pour obtenir tous les détails. Les modèles MINI 2012 achetés au Canada d'un concessionnaire autorisé sont couverts par un programme d'entretien sans frais de 3 ans ou 50 000 km, selon la première éventualité. © MINI Canada, 2012. « MINI », le logo MINI, tous les noms de modèles MINI et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à MINI sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de BMW AG utilisées sous licence.

POLITIQUE

Un lobbyiste du gaz de schiste nommé au PLQ

EXCLUSIF

PHILIPPE TEISCEIRA-LESSARD

Samuel Murray n'avait vraiment pas de temps à perdre. De jour au lendemain, littéralement, il est passé de lobbyiste d'une multinationale du gaz naturel à directeur du contenu du Parti libéral du Québec (PLQ). Après avoir travaillé pour le compte de la gazière Talisman, il est maintenant chargé d'encadrer l'élaboration des positions politiques et de la plateforme électorale de la formation.

Et il n'exclut pas de revenir à ses anciennes amours. S'il affirme qu'il ne retournera «probablement pas» au lobbyisme, son remplaçant s'attend à le voir revenir dans «quelques semaines» ou «quelques mois», après un congé sans solde.

Jusqu'au 12 février dernier, Samuel Murray était un lobbyiste pour d'importants clients du Groupe GVM. Cette firme spécialisée en relations publiques et en publicité appartient à François Pilote, collaborateur de longue date de Jean Charest qui lui a servi de lieutenant politique à Ottawa, puis à Québec.

Au Groupe GVM, M. Murray a fait du démarchage pour plusieurs entreprises. Depuis juin 2010, il représentait notamment la multinationale

Talisman Energy, la plus importante des entreprises intéressées par le gaz de schiste du Québec.

Samuel Murray n'a pas voulu commenter les circonstances entourant ce changement d'emploi. «Je ne suis plus sur le payroll de Groupe GVM», s'est-il limité à affirmer, ajoutant qu'il n'avait «pas vraiment l'intention d'y retourner».

Michel Rochette, chargé des communications au PLQ, ne voit pas de problème à ce qu'un lobbyiste passe du jour au lendemain à la coordination des positions politiques du PLQ.

«Son mandat est exclusivement consacré au Parti libéral du Québec, a-t-il argué. Samuel Murray faisait déjà partie de la commission politique du Parti comme bénévole.»

Tous les mandats enregistrés par Samuel Murray au registre des lobbyistes ont brusquement cessé le 12 mars dernier. L'emploi qu'il occupe depuis le 13 février le place au centre de l'élaboration des positions politiques du Parti libéral du Québec.

«Dans son mandat, il encadre et il soutient la commission politique qui génère des résolutions», a expliqué M. Rochette, ajoutant que ces propositions devaient ensuite être approuvées par les membres. En période préélectorale, c'est aussi à lui de coordonner la rédaction de la plateforme présentée aux électeurs.



Le ministre Jim Flaherty a affirmé que les Canadiens passeraient à côté de l'essentiel de son prochain budget s'ils s'attardaient uniquement aux mesures d'austérité.

BUDGET FLAHERTY

Les minorités linguistiques seront épargnées

EXCLUSIF

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Les programmes fédéraux destinés aux minorités des langues officielles échapperont au couperet dans le prochain budget du ministre des Finances, Jim Flaherty.

Le budget annuel de 336 millions de dollars consacré au maintien et à la promotion des langues officielles demeurera donc le même en 2012-2013, a appris *La Presse*. Ottawa donne ces fonds aux provinces pour qu'elles offrent des services essentiels aux minorités linguistiques.

Cette décision devrait rassurer les communautés francophones en situation minoritaire, qui craignent le pire après que le gouvernement Harper eut annoncé des compressions de 10% dans les dépenses de fonctionnement de l'État afin de dégager des économies annuelles de 8 milliards de dollars pendant trois ans.

Aux prises avec un déficit frisant les 30 milliards, le premier ministre Stephen Harper a demandé à chacun de ses ministres de lui soumettre deux scénarios de réduction des dépenses, le premier comportant

des coupes de 5% et le second, des compressions de 10%.

Finalement, le cabinet a opté pour des compressions de 10% afin de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici à 2014-2015. Mais il semble que certains programmes seront épargnés.

«Le soutien du gouvernement fédéral aux langues officielles sera maintenu cette année (2012-2013). Les fonds seront aussi maintenus pour les organisations non gouvernementales», a indiqué une source gouvernementale.

Opération séduction

De toute évidence, les troupes conservatrices de Stephen Harper tentent de redorer leur blason après les faux pas commis lorsque le gouvernement a nommé un vérificateur général unilingue anglophone, l'an dernier, et deux juges qui ne maîtrisent pas la langue de Molière à la Cour suprême du Canada.

Selon nos sources, le ministre du Patrimoine, Jim Moore, a tenu à mettre à l'abri des compressions le budget destiné aux langues officielles.

«Nous sommes à l'écoute des Québécois. Le français et l'anglais sont à la base de l'identité des deux communautés nationales qui composent le Canada», a affirmé une source conservatrice.

Le réseau TVA a rapporté dimanche que le gouvernement Harper ne touchera pas non plus aux subventions accordées aux travailleurs du domaine des arts et de la culture. En 2008, le gouvernement s'était attiré les foudres des artistes et du gouvernement du Québec en réduisant les fonds destinés à faire la promotion des arts et de la culture à l'étranger.

«Les sommes qui sont consacrées pour aider les artistes, c'est très important et on va protéger ces investissements. On va couper dans la bureaucratie, on va couper les choses qui ne touchent pas les besoins des artistes», a indiqué le ministre Moore au réseau de télévision.

Depuis quelques jours, plusieurs ministres du gouvernement Harper tentent de minimiser l'ampleur des compressions à venir. Le ministre Jim Flaherty lui-même a affirmé que les Canadiens passeraient à côté de l'essentiel de son prochain budget s'ils s'attardaient uniquement aux mesures d'austérité.

M. Flaherty doit expliciter dans son budget le plan du gouvernement Harper pour réformer le régime de sécurité de la vieillesse et annoncer certaines mesures pour encourager l'innovation et la recherche au pays.

DEMANDES D'ASILE AU CANADA

Le projet de loi C-31 sera contesté devant les tribunaux

HUGO DE GRANDPRÉ

Des groupes de défense des droits de l'homme et des réfugiés mettent le ministre de l'Immigration en garde: son projet de loi C-31 est immoral, illégal et inconstitutionnel et il sera contesté devant les tribunaux.

«Dans l'éventualité où le ministre persiste à passer cette législation, il y aura des contestations judiciaires», a tranché l'avocat Lorne Waldman, de l'Association canadienne des avocats et avocates en droits des réfugiés.

Au cours d'une conférence de presse à Ottawa hier, une coalition de ces groupes a énuméré les failles du projet présenté par le ministre Jason Kenney il y a quelques semaines. Une manifestation parallèle s'est tenue

devant le parlement. Ottawa a présenté C-31 comme étant un moyen de réduire les délais de traitement de dossiers dans le système de demandes d'asile au Canada, ainsi que d'empêcher les abus du système d'aide sociale canadien.

Opération discriminatoire

Pour y arriver, le ministre a entre autres proposé d'établir une liste de pays jugés «sûrs», dont les ressortissants verraient leurs demandes traitées selon une procédure accélérée.

Les experts estiment que cette catégorisation est discriminatoire, injuste, dangereuse et qu'elle ne reflète pas la réalité. Ils jugent de plus que ces demandeurs auront souvent trop peu de temps pour se préparer de manière suffisante aux


différentes étapes du processus. Ils ont aussi dénoncé le pouvoir de détenir jusqu'à un an les personnes qui entrent au pays dans le cadre d'une «opération clandestine», comme les arrivées par bateau.


«La décision de donner à un ministre le pouvoir arbitraire d'incarcérer n'importe qui au Canada, sans avoir un processus judiciaire pour l'y autoriser, est en soi un danger qui nous guette tous... C'est un précédent dangereux», a lancé Nathalie Des Rosiers, professeure de droit à l'Université d'Ottawa et représentante de l'Association canadienne des libertés civiles.

Le projet de loi C-31 est à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes. Il devrait être envoyé en comité parlementaire sous peu.

DES CONSEILS JUDICIEUX POUR SAVOIR



ACHETER VENDRE FINANCER RÉNOVER INVESTIR






SAVOIR +

: IMMOBILIER

Une présentation de



Desjardins


Coopérer pour créer l'avenir

Savoir acheter, vendre, financer, rénover et investir.

Consultez la section
SAVOIR + : IMMOBILIER disponible sur

LA
PRESSE
CA

HUGO DUMAS



COMME VOUS L'AIMEZ



LE TOUR DU GLOBE

ONU Israël rompt avec le Conseil des droits de l'homme

Le ministère israélien des Affaires étrangères a annoncé qu'il cessait tout contact avec le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à la suite de l'annonce par cette instance d'une enquête sur les conséquences de la colonisation. La présidente du Conseil des droits de l'homme, Laura Dupuy Lasserre, a jugé « très regrettable » cette décision.
— AFP

France Vidéo des tueries de Merah reçue par Al-Jazeera

La police judiciaire française a entre les mains depuis hier un montage vidéo des tueries commises par Mohamed Merah dans le sud-ouest de la France. Al-Jazeera a reçu le document à son siège parisien. Il était stocké sur une clé USB placée dans une enveloppe postée mercredi.
— AFP



Benoît XVI et Raul Castro.

PHOTO AFP

Cuba Le pape « pèlerin de la charité »

À son arrivée à Santiago de Cuba, première étape de sa visite dans l'île, le pape Benoît XVI a déclaré hier qu'il portait en son cœur « les justes aspirations de tous les Cubains » et venait « en pèlerin de la charité ». « Vous allez trouver un peuple solidaire et instruit », a pour sa part souligné le président Raul Castro dans son message de bienvenue.
— AFP

RÉFORME DE LA SANTÉ DE BARACK OBAMA

La Cour suprême dans le vif du sujet



RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE

NEW YORK — Les habitués de la Cour suprême des États-Unis n'avaient pas vu une telle cohue à l'extérieur de l'auguste tribunal depuis la cause Bush contre Gore, qui avait décidé du vainqueur de l'élection présidentielle de 2000.

Étaient rassemblés autour du bâtiment à colonnes hier matin partisans et adversaires de la réforme phare de Barack Obama sur l'assurance maladie, de même que des membres du public qui faisaient la queue depuis vendredi pour assister à la première de trois journées d'audience « historiques » devant les neuf juges de la plus haute juridiction américaine.

En cette deuxième journée d'audience, nous répondons à quatre questions sur les enjeux juridiques et politiques de la loi sur la Protection des patients et les soins abordables, qui est destinée à fournir une assurance maladie à 32 millions d'Américains qui en sont dépourvus.

1) Quelle est la question principale au cœur des débats ?

Il s'agit sans contredit du « mandat individuel », cette mesure qui rend obligatoire pour presque tous les Américains de se doter d'une assurance maladie avant 2014, sous peine de sanctions. L'audience d'aujourd'hui sera consacrée à cette question qui alimente la grogne de nombreux républicains et conservateurs contre ce qu'ils appellent l'« Obamacare ».

L'avocat de l'administration Obama, Donald Verrilli, défendra la légalité de cette disposition en invoquant notamment la clause de commerce de la Constitution selon laquelle le Congrès a le pouvoir « de réglementer le commerce... entre les divers États ». Il fera également valoir que le « mandat individuel » est un élément crucial



Opposants et partisans (notre photo) de la réforme de la santé de Barack Obama ont manifesté en grand nombre, hier, devant le siège de la Cour suprême des États-Unis, qui se penche sur la constitutionnalité de la loi.

PHOTO JONATHAN ERNST, REUTERS

d'une politique globale pour résoudre un grave problème de santé publique.

Paul Clement, l'avocat des 26 États à l'origine de la plainte, affirmera au contraire que le Congrès a outrepassé ses pouvoirs en imposant ce « mandat individuel ». Accepter une telle ingérence dans la vie des gens reviendrait, selon lui, à permettre au Congrès de forcer les Américains à acheter des voitures américaines ou du brocoli.

2) Quelles sont les questions secondaires examinées ?

L'audience d'hier portait sur une des questions secondaires débattues dans le cadre de l'examen de la réforme de la santé. La Cour suprême cherchait à déterminer si elle peut juger une mesure dont certaines dispositions (dont le « mandat individuel ») ne sont pas encore entrées en

application. Selon les experts, les juges ont semblé prêts à se déclarer compétents à rendre un jugement.

L'autre question secondaire sera débattue demain. Il s'agira de décider si la loi du président Obama peut survivre à l'invalidation du « mandat individuel ». Fait remarquable, l'avocat de l'administration Obama et celui des 26 États répondent tous les deux à cette question par la négative.

3) Que pense l'opinion publique de la loi ?

Deux ans après sa promulgation, la réforme de l'assurance maladie de Barack Obama demeure l'enfant mal aimé de sa présidence. La moitié des Américains (50%) y demeurent opposés, alors que seulement 43% l'approuvent, selon un sondage diffusé par la chaîne de télévision CNN hier après-midi.

Cela dit, seulement trois Américains sur dix souhaitent que la Cour suprême invalide l'ensemble de la réforme. Bon nombre d'Américains (43%) souhaite que la loi soit modifiée, alors que 23% veulent qu'elle demeure inchangée.

Il faut dire que 10% des opposants à la loi ne la trouvent pas assez progressiste.

Si la cote de popularité de la réforme est demeurée largement inchangée chez les démocrates et les républicains, elle est en hausse chez les indépendants: 41% d'entre eux l'approuvent aujourd'hui contre 32% en novembre dernier.

4) Le verdict aura-t-il un impact sur l'élection présidentielle ?

L'administration Obama aurait pu tenter de reporter ce rendez-vous avec la Cour suprême après l'élection de

Obama prend sa retraite... du basket

Barack Obama a confié qu'il cesserait bientôt ses activités d'entraîneur bénévole de l'équipe de basket de sa fille cadette, la responsabilité la plus amusante qu'il ait eue dans les dernières années, selon lui. Le président, qui quitte souvent la Maison-Blanche pendant les week-ends pour rejoindre l'équipe de sa fille Sasha, 10 ans, a expliqué à l'antenne de la chaîne sportive ESPN qu'il avait hérité de ce mandat informel d'entraîneur après avoir montré du doigt les carences de l'encadrement. Mais M. Obama, candidat à un second mandat en novembre, a reconnu qu'il devrait bientôt abandonner ces fonctions: « En vérité, au fur et à mesure qu'elles s'amélioreront, elles auront des entraîneurs qui seront bien meilleurs que moi, et je pense que je me retirerai dans les gradins très bientôt », a-t-il dit.
— AFP

novembre. Sa décision de demander à la plus haute juridiction de trancher la question le plus rapidement possible témoigne d'un certain optimisme concernant le verdict, qui devrait tomber en juin.

Ou bien le président Obama pense que les neuf juges, cinq nommés par un président républicain et quatre nommés par un président démocrate, lui donneront raison. Ou bien il croit qu'un verdict négatif ne sera pas fatal à sa cause.

Certains critiques de Barack Obama pensent au contraire que la réforme pourrait le couler, quel que soit le verdict de la Cour suprême. Une victoire du président galvaniserait les membres du Tea Party, croient-ils, alors que la défaite de sa réforme phare constituerait pour lui un revers retentissant.

ESPACE SANTÉ

UNE SÉRIE DE FASCICULES

POUR COMPRENDRE | PRÉVENIR | SOIGNER

CANCERS



Le cancer est l'une des principales causes de mortalité dans les pays occidentaux où il est responsable d'environ un décès sur quatre. Apprenez les principales causes du cancer, les différents types, comment les prévenir et comment les traiter.

Le contenu des fascicules santé est tiré en majeure partie de l'Encyclopédie familiale de la santé parue aux Éditions Québec Amérique, et produite en collaboration avec 300 médecins, spécialistes et professeurs d'université.

À VENIR

5 AVRIL LA SANTÉ BUCCODENTAIRE
13 AVRIL MÉDICAMENTS
4 MAI TROUBLES MENTAUX

LA PRESSE se réserve le droit d'annuler ou de modifier certains sujets

CE VENDREDI
DANS

LA
PRESSE

Québec Amérique

LES CANCERS

TELU
LE MONDE À VOTRE PORTÉE

Une présentation de

Brunet

Bonnes nouvelles



AGNÈS GRUDA
CHRONIQUE

Entre guerres civiles, crises humaines et autres carnages, cette chronique ne donne pas beaucoup de raisons de se réjouir. Raison de plus pour souligner les tournants positifs quand ils se présentent.

Le premier de ces tournants s'est produit dimanche, au Sénégal.

Pourtant, tout y était en place pour une explosion. Un vieux président qui s'accrochait au pouvoir. Une population frustrée. Un niveau de vie en chute libre. Des manifestations qui ont dérapé dans la violence au premier tour de la présidentielle.

Puis, miracle: après un deuxième tour tenu dans un calme exemplaire, le président sortant, Abdoulaye Wade, qui dirigeait le pays depuis 12 ans, s'est incliné devant son adversaire Macky Sall, avant même que l'on annonce les résultats officiels du vote.

Ça tranche avec le coup d'État survenu trois jours plus tôt au Mali voisin. Et avec la guerre civile qui avait embrasé la Côte d'Ivoire il y a deux ans, quand le président sortant, Laurent Gbagbo, avait refusé d'admettre sa défaite.

Abdoulaye Wade a été élu en 2000 avec la promesse du changement. Il a fait construire des routes et des écoles, a restauré la magnifique corniche de Dakar. Puis, la machine du changement s'est enrayerée. Et son régime a été happé par les démons de la corruption, de la mégalomanie et du népotisme.

Quand il a investi son fils Karim d'une série de

portefeuilles ministériels (il est le ministre du Ciel et de la Terre, disait-on par dérision dans les rues de Dakar), tout le monde a compris qu'il le préparait pour la succession.

« Gorgui » (le vieux, en wolof) s'est lancé dans la course électorale à 85 ans, en dépit de la limite de deux mandats imposée par la Constitution. Et non sans essayer de tripoter les lois électorales, pour s'assurer de se qualifier au deuxième tour. Finalement, il a eu l'élégance de concéder la victoire à son adversaire – lequel a su rallier l'opposition sénégalaise, ce qui n'est pas rien non plus.

Macky Sall, géologue âgé de 50 ans, a déjà servi comme premier ministre sous Wade mais était tombé en disgrâce après avoir tenté de convoquer Karim Wade dans une histoire de détournement de fonds.

Le Sénégal est affligé d'un taux d'analphabétisme de 60% et le chômage y est endémique, surtout chez les jeunes, qui représentent plus de la moitié de la population.

Élu avec une solide majorité de votes, Macky Sall peut maintenant remettre le Sénégal sur la voie du changement. Il ne manque pas de défis. Le Sénégal est affligé d'un taux d'analphabétisme de 60%, et le chômage y endémique, surtout chez les jeunes,



PHOTO ISSOUF SANOGO, AGENCE FRANCE-PRESSE

Des vendeurs de journaux sénégalais à Dakar au lendemain de l'élection présidentielle du 25 mars.

qui représentent plus de la moitié de la population.

Macky Sall promet de réduire la durée des mandats présidentiels. Il veut s'attaquer à la corruption et rogner le train de vie de

Parlant de démocratie, celle-ci progresse aussi en Birmanie – à tout petits pas et avec beaucoup d'incertitudes, mais elle progresse quand même.

Après un demi-siècle d'une implacable dictature militaire, le pays revient de loin. Théoriquement, la junte s'est dissoute il y a un an. Le vieux tyran, Than Shwe, a quitté son poste. En octobre, le régime a libéré 200 prisonniers politiques. Parallèlement, il a entrepris de privatiser l'économie birmane, étranglée par les sanctions internationales.

Les dirigeants birmanes sont-ils vraiment décidés à tourner la page sur 50 années de dictature? Ou se livrent-ils à une mascarade pour faire lever ces sanctions?

Le scrutin permettra d'élire 48 des 664 députés et sénateurs que comptent les deux chambres birmanes. On est

loin de la révolution. Mais contrairement aux élections de 2010, l'opposante Aung San Suu Kyi a accepté, cette fois, de se prêter au jeu. Elle mène campagne tambour battant, au point qu'elle a dû suspendre ses activités pour cause d'épuisement...

La Birmanie a tout ce qu'il faut pour devenir le prochain « tigre asiatique », attrayant pour les investisseurs et les touristes. La suite des choses dépend un peu, beaucoup du dénouement du scrutin de dimanche.

PRÉCISION — Chantal Havard, citée dans notre dossier « Danse avec les sociétés minières », publié samedi, occupe le poste d'agente de communication et de relations gouvernementales au Conseil canadien pour la coopération internationale, et non de présidente, comme nous l'avons écrit par inadvertance.

PROGRAMME ÉDUCATIF



Enseignants et parents d'élèves du secondaire, chaque mardi, La Presse publie une activité pédagogique à faire en classe ou à la maison.

Cette semaine:
ON SE CASSE LA TÊTE SUR UN « CASSE-TEXTE »

Français : lire et comprendre des textes variés (articles); reconstituer l'ordre logique d'un texte.

En individuel

- 1 À l'aide d'un article de La Presse, analysez avec les élèves l'ordre de présentation des informations. Faites-leur voir que le principal de la nouvelle se trouve au début et les détails, à la fin.
- 2 Faites choisir un article de La Presse à chaque élève. Demandez-leur de découper le titre, de même que le contenu de cet article en quatre morceaux ou plus, selon le degré de difficulté recherché.
- 3 Faites ensuite échanger le « casse-texte » de chacun avec celui de son voisin.
- 4 Chaque élève doit lire les morceaux d'article et tenter d'en reconstituer l'ordre logique.

Pour aller plus loin

- Projetez un article reconstitué sur votre tableau blanc interactif (TBI) et demandez à l'élève de justifier l'ordre choisi des morceaux de son casse-texte. Déplacez les morceaux du texte et faites déduire l'ordre correct.

Cette activité pédagogique a été conçue par Marie Clark, rédactrice professionnelle, écrivaine et pédagogue.

Pour communiquer avec nous:
programmedesjardins@lapresse.ca

Résultats des tirages du : 2012-03-26

6 Ford Escape hybrides (ou 45 000 \$)*
(non décomposables)

342A527	726A043
469A645	946A346
569A891	964A358

* Le gagnant d'un Ford Escape hybride pourra choisir entre le véhicule ou un montant en argent de 45 000 \$.
Il est à noter que le lot doit être réclamé dans l'année suivant la date du tirage.

Loto Poker 2 ♣ 8 ♥ 9 ♣ D ♥ D ♠

Ebanco 03 04 11 14 15 16 17 18 19 26
40 47 48 55 58 60 62 64 65 66

Quotidien 3 460
Triplex 03 15
18 25 26

Astro Jour - Mois - Année - Signe | **Extra**
20 MAI 47 VIERGE | 8672246

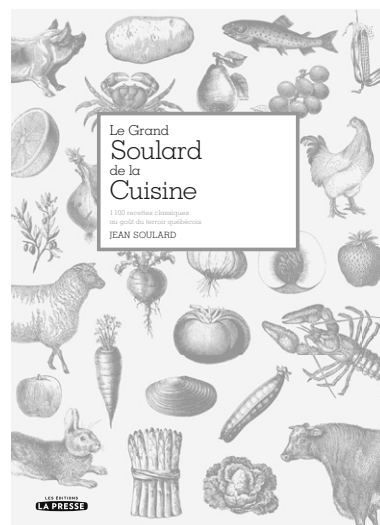
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

LA SUPERGRILLE DU MOIS



EN MARS

Cinquante personnes gagneront le livre « Le grand Soulard de la cuisine » et un sac réutilisable



À NE PAS MANQUER
SAMEDI

DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Mario Girard > Directeur principal de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

Le débat qui ne veut pas mourir



ARIANE KROL
 akrol@lapresse.ca

Le rapport sur la question de mourir dans la dignité porte la marque d'une grande maturité. Enfin, on reconnaît les besoins des malades en proie à des souffrances intolérables dans les derniers moments de leur vie. Il était temps. Le plus difficile, toutefois, reste à faire. Il faudra beaucoup de détermination pour que l'assistance médicale à mourir recommandée dans ce rapport soit enfin offerte.

On ne trouvera pas de meilleures réponses que celles fournies par cette commission.

« Nous avons la conviction que nos recommandations rejoignent les souhaits d'une forte majorité de Québécois », notent les députés membres de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité. Effectivement, les citoyens se sont fait entendre. Les trois quarts des mémoires provenaient du grand public, une participation inusitée à ce genre d'exercice, généralement dominé par les groupes et organismes. Plus de 16 000 personnes ont envoyé des commentaires à la commission. Plus de 6500 ont répondu à son questionnaire en ligne – presque le tiers avait moins de 30 ans. Tout cela pour parler de la mort, un sujet qu'on s'efforce généralement d'éviter. Visiblement, les Québécois avaient des choses

à dire, et tenaient à ce qu'elles soient entendues.

Les députés de la Commission les ont écoutés, et y ont fait écho. Leurs collègues de l'Assemblée nationale doivent maintenant prendre le relais. La Commission recommande le dépôt d'un projet de loi en juin 2013 au plus tard. Il est temps de passer à la prochaine étape.

En effet, on ne gagnera rien à enterrer ce rapport. Entre les recours intentés par les patients atteints de maladies dégénératives, les procès pour avoir aidé un proche à mourir ou les témoignages déchirants dans les médias, il y aura toujours quelque chose pour ramener le débat dans l'actualité. Les mêmes questions reviendront nous hanter, et on aura beau tout rebrasser, on ne trouvera pas de meilleures réponses que celles fournies par cette commission.

Après deux ans à interroger la population ainsi que les spécialistes d'ici et de pays qui ont légalisé l'euthanasie, on a fait le tour. Les conclusions sont limpides. L'offre de soins palliatifs doit être grandement améliorée. Dans certains cas, toutefois, ces soins ne seront pas suffisants. L'aide médicale à mourir devrait alors faire partie des soins considérés comme appropriés en fin de vie – à condition que le patient réponde à une série de critères très exigeants. La procédure serait évidemment encadrée avec une grande rigueur.

Avec les conditions posées par la Commission, et l'expérience de pays comme la Belgique et la Hollande, il y a tout lieu de croire que cette intervention exceptionnelle puisse être offerte aux mourants qui en ont réellement besoin, sans constituer une menace pour les autres malades.

D'autant que les changements réglementaires et légaux requis pour implanter une telle procédure permettront de s'assurer, 10 fois plutôt qu'une, que toutes les précautions auront été prises.

DE LAYTON À MULCAIR,
UNE TRANSITION EN DOUCEUR

DROITS RÉSERVÉS / serge.chapleau@lapresse.ca

LAPRESSE.CA/DÉBATS

LE DÉBAT DU JOUR

Mulcair fera-t-il un bon chef?

En choisissant Thomas Mulcair comme chef, le NPD augmentera-t-il ses chances de prendre le pouvoir aux prochaines élections?

Lisez le point de vue, notamment, de Daniel Landry, Richard Vigneault, Jana Havrankova... et surtout, faites valoir le vôtre.



Régis Labeaume et Philippe Karl Péladeau
 PHOTO LA PRESSE CANADIENNE

LA QUESTION DU JOUR

Approuvez-vous la construction de l'amphithéâtre de 400 millions qui commencera à Québec en septembre?

- OUI, 45%
- NON, 49%
- Je ne sais pas, 6%

Résultats à 19h30. Hier: 10 426 répondants

BLOGUE - QUEL AVENIR POUR MONTRÉAL? ,
 UNE TEMPÊTE LINGUISTIQUE DANS UN VERRE D'EAU? PAR FRANÇOIS CARDINAL

Les dissidents



MARIO ROY
 mroy@lapresse.ca

Demi-succès ou demi-échec? Le « Rallye de la raison » tenu à Washington, le week-end dernier, n'aura été fréquenté que par quelques milliers de personnes au lieu des dizaines de milliers attendues. La pluie n'a pas aidé, mais il y a autre chose.

É.-U.: la minorité non religieuse est sur le point de « sortir du placard ».

L'événement rassemblait des athées, agnostiques et citoyens non affiliés à une religion constituée.

L'idée était de faire contrepoids au festival de la déraison qu'est devenue la course à l'investiture républicaine. Mais on y a surtout entrevu la crainte que bien des Américains peuvent avoir de s'afficher comme non religieux dans un pays qui tolère de moins en moins cette dissidence.

■ ■ ■

Depuis maintenant des mois, la scène politique américaine est squattée par la religion.

Par exemple, le thème de la réforme de la santé a été réduit à une affaire de contraception, comme dans les recoins du tiers monde où le clergé est tout-puissant. Les candidats se battent pour déterminer qui est le plus dévot. Un intégriste comme Rick Santorum a remis en cause sans coup férir, ce qui aurait été jadis impensable, la provision constitutionnelle sur la séparation de l'Église et de l'État.

Pourtant, 16 % des Américains sont athées, agnostiques ou non religieux (près de 25 % chez les 18-29 ans). C'est la plus importante minorité au pays. Et, selon Richard Dawkins, elle est sur le point de « sortir du placard ».

Invité vedette du rallye, sommité scientifique et auteur de *The God Delusion*, Dawkins estime, comme plusieurs, que la lutte contre la déraison religieuse est devenue le plus important devoir citoyen. Il faut confronter de façon beaucoup plus abrupte les édits religieux et ceux qui les imposent dans la sphère publique, prône-t-il.

Loin d'être en recul, en effet, la rigidité dogmatique, le niveau de rejet de la modernité ainsi que l'influence dans le monde des religions constituées sont en hausse. Mais la pire réside certainement dans le fait qu'on peut encore aujourd'hui faire accepter n'importe quoi – vraiment n'importe quoi – à la condition d'invoquer une consigne divine! Et ce, même au sein de nations libres, instruites, presque laïques!

Cela ne promet pas un avenir très serein...

C'est aussi l'opinion du plus célèbre des militants athées américains, l'auteur Sam Harris, qui parle non seulement de devoir citoyen, mais de question de survie.

Dans *Letter to a Christian Nation*, il écrit: « Ou bien nous serons capables d'avoir une conversation du XXI^e siècle sur les questions morales et sur le bien-être de l'humanité, ou bien nous nous limiterons à des conversations du Premier siècle telles que consignées dans la Bible ».

Et en ce cas...

À une époque, écrit-il encore, où « une personne peut avoir les connaissances et les ressources nécessaires pour bricoler une bombe nucléaire tout en croyant qu'il aura droit à 72 vierges au paradis », il est difficile, en effet, de ne pas être au moins un peu inquiet.

OPINION

Ottawa peut corriger le tir

Acheter un nombre limité de F-35 apparaît l'option la plus probable pour le gouvernement conservateur

PHILIPPE LAGASSÉ
ET JUSTIN MASSIE

Les auteurs sont professeurs adjoints à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa.

Le recul du gouvernement Harper à l'égard de l'acquisition de 65 chasseurs F-35 témoigne des malheurs entourant le développement du programme multinational d'avions de combat interarmées et des contraintes budgétaires au ministère de la Défense nationale. Dans un climat de haute tension politique, il apparaît nécessaire de déterminer les différents scénarios possibles qui s'offrent au gouvernement afin de corriger le tir.

Le changement de cap du gouvernement n'est pas dramatique. Si, aujourd'hui, il estime que « toutes les options sont sur la table », c'est que l'attention politique accordée aux F-35 depuis l'annonce de 2010 n'était que symbolique. Il s'agissait d'une politique spectacle, visant à mettre l'accent sur le prestige militaire du Canada et de son industrie aéronautique. Aucun contrat n'étant signé, la date de livraison du premier F-35 étant prévue pour 2017, au plus tôt, Ottawa a encore tout le temps nécessaire pour revoir ses besoins militaires, préparer un appel d'offres et remplacer les CF-18.

La question est de savoir quel appareil – ou combinaison d'appareils – pourrait remplacer les CF-18, si le F-35 s'avère trop dispendieux, inapproprié aux besoins du Canada et/ou indisponible au moment de devoir remplacer les chasseurs actuels.

Il convient d'abord de préciser les besoins militaires du Canada.

La première et principale fonction du chasseur doit être de contribuer, en coopération avec les États-Unis, à la défense de l'espace aérien nord-américain. Le territoire canadien est trop vaste et trop près des États-Unis pour que l'Aviation royale du Canada (ARC) n'en assure seule la défense. Voilà pourquoi l'accord du NORAD a été constamment renouvelé, puis élargi, depuis près de 60 ans.

Il n'est pas nécessaire pour l'ARC de disposer d'avions furtifs afin de remplir ses obligations au sein du NORAD. Non seulement cette technologie n'est pas nécessaire pour intercepter un agresseur, mais la défense

Abandonner le F-35 priverait le Canada du prestige d'être au premier plan lors d'une mission internationale.

de l'espace aérien nord-américain est mieux assurée par une détection radar avancée et la dissuasion aérienne et nucléaire des États-Unis. Un appareil capable de s'adapter aux exigences de la défense du vaste territoire canadien et de contribuer efficacement aux opérations du NORAD est nécessaire.

Une seconde fonction des chasseurs est de participer aux opérations militaires expéditionnaires dans le cadre de coalitions d'États occidentaux. Cette fonction est facultative. Contrairement à son rôle dans le NORAD, le Canada n'est pas obligé d'y prendre part. Il s'agit d'un choix politique.

En préférant le F-35, le gouvernement Harper a signalé

l'importance qu'il accordait à cette seconde fonction. Les conservateurs souhaitaient doter l'ARC d'un maximum de flexibilité pour les opérations outremer. D'autres scénarios ne permettraient pas nécessairement au Canada de se ranger au sein du groupe restreint d'États disposant des capacités militaires requises contre tout ennemi, le privant ainsi du prestige d'être au premier plan lors d'une mission internationale.

La première option est de conserver le choix du F-35. S'il demeurait abordable et surmontait ses difficultés techniques, il est assuré que ce serait le premier choix d'Ottawa. Mais à la lumière du contexte actuel, il semble préférable – voire probable – qu'un processus transparent visant à déterminer les prochains chasseurs canadiens soit mis en place.

La seconde option est d'abandonner le F-35 pour un avion de quatrième génération. Ce choix serait sans doute le plus humiliant pour les conservateurs; il est donc le moins probable. Opter pour un autre chasseur indiquerait que l'ARC peut se passer des capacités furtives du F-35.

Une troisième option, hautement plus probable, consiste à acheter un nombre limité de F-35. Le Canada devrait compenser son manque de chasseurs, soit en poursuivant la modernisation des CF-18, soit en décidant d'acheter le Super Hornet, un avion de combat de quatrième génération. Mais cette approche compliquerait l'entraînement des pilotes, l'entretien des avions et la négociation des retombées économiques qui accompagnent les acquisitions d'équipement militaire.

À BIEN Y PENSER

DÉBATS

N'y a-t-il pas un malaise de voir la Commission sur le droit de mourir dans la dignité utiliser des termes tels que «soin approprié en fin de vie» et «aide médicale à mourir»? Pourquoi se refuser à nommer ce qu'on veut décrire, en l'occurrence l'euthanasie? Nous en sommes encore à utiliser des euphémismes plus «politiquement corrects» afin de ne froisser aucune susceptibilité. Pourtant, il n'y a rien d'inapproprié ni d'odieux à parler d'euthanasie. 80% des Québécois y sont favorables.

— Étienne Boudou-Laforce, Québec

Parlons-en, de la dette



ALAIN DUBUC
COLLABORATION SPÉCIALE
adubuc@lapresse.ca

Le fait que le problème du déficit soit presque derrière nous, si on regarde les prévisions du budget Bachand, a mis en relief l'autre gros problème financier du Québec, son énorme dette, qui s'est gonflée depuis la crise économique. Péquistes et caquistes ont attaqué le gouvernement libéral sur sa gestion de ce problème, assez pour que certains y voient un enjeu électoral.

Le prochain gouvernement, quel qu'il soit, s'il est sérieux dans sa dénonciation de la dette, devra s'engager dans un autre cycle d'austérité.

Le problème est en effet sérieux. Le Québec est la province canadienne la plus endettée. La dette brute atteint maintenant 191 milliards, soit plus de 27 000\$ par personne, et elle continuera à augmenter dans les années à venir. Cette dette a explosé depuis 2009, passant de 50% à 55,3% du PIB. Ce fardeau fait en sorte que 12,7% des dépenses de l'État sont consacrées au service de la dette plutôt qu'à procurer des services publics. Il faut redresser sérieusement la barre pour inverser cette tendance.

Mais une conversation intelligente et fructueuse sur la question sera impossible si on ne s'affranchit pas du carcan partisan, qui consiste à décrire le gouvernement libéral comme le champion de la dette. C'est simpliste, et cela ne nous approche pas d'une solution.

Pendant une décennie, de 1999 à 2009, le poids de la dette a baissé. Elle est passée de 59,2% à 50,1% du PIB, grâce à la croissance économique et surtout grâce à l'atteinte du déficit zéro. Les premiers ministres Lucien Bouchard, de 1999 à 2001, Bernard Landry, de 2001 à 2003, et Jean Charest, de 2003 à 2009, ont dirigé des gouvernements qui ont permis cette baisse du poids de la dette. Et incidemment, les chefs des deux partis d'opposition, Pauline Marois et François Legault, ont participé à cet effort en tant que ministres.

Un revirement spectaculaire, à partir de 2009, l'a fait grimper de 152 à 191 milliards. Mais cette hausse s'explique par deux facteurs assez évidents. Les projets d'infrastructures, financés par des emprunts, ont ajouté environ trois milliards de dette additionnelle par année. Ensuite, la récession a replongé le Québec dans les déficits, plus de trois milliards par année.

Les critiques peuvent pousser de hauts cris. Mais pour que leur indignation soit crédible, ils doivent répondre à trois questions. Auraient-ils mis la pédale douce sur les travaux d'infrastructures? Se seraient-ils opposés à la création d'un déficit en période de récession? Et auraient-ils pris des mesures pour le ramener à zéro plus rapidement, en coupant encore plus dans les dépenses? La réponse est non à ces trois questions. Rien ne permet donc de croire que le PQ ou la CAQ aurait agi vraiment différemment.

Cela nous ramène à une évidence: le combat pour s'attaquer à la dette ne pouvait pas vraiment commencer tant que le Québec était en situation de déficit. Cette bataille commence donc maintenant. Le ministre Bachand, qui a déjà pris des mesures pour réduire la dette à travers le Fonds des générations, a proposé un plan pour réduire le poids de la dette de 55% à 45% du PIB d'ici 2026, essentiellement en y consacrant une partie des redevances minières et du produit de la hausse à venir des tarifs d'électricité.

Est-ce assez? Malgré ces efforts, le Québec resterait la province la plus endettée. Il faudra aller plus loin. Mais cela signifie qu'après quatre budgets d'austérité pour ramener le déficit à zéro, le prochain gouvernement, quel qu'il soit, s'il est sérieux dans sa dénonciation de la dette, devra s'engager dans un autre cycle d'austérité.

S'il y a un débat sur la dette, c'est là-dessus qu'il devra porter. Il faudra dépasser le stade de l'indignation, toujours facile, et nous dire comment on entend s'y prendre.

Le PLC en péril

Ce serait une grave erreur d'élire Bob Rae chef permanent après l'accession de Thomas Mulcair à la tête du NPD



CLAUDE BLOUIN

Avocat, l'auteur a été président régional du Parti libéral du Canada dans la région Laurentides-Lanaudière dans les années 90.

Avec la convaincante élection de Thomas Mulcair comme chef du NPD, la menace de marginalisation du Parti libéral fédéral passe du stade de possibilité à celui de probabilité. A certaines conditions. Inquiétante pour plusieurs, séduisante pour d'autres, cette éventualité offre certainement la plus intéressante perspective de renouveau à l'horizon politique canadien.

Le PLC semble résolu à élire Bob Rae chef permanent. Dans le contexte actuel, ce serait une grave erreur. Mais les circonstances rendent inévitable cette conséquence de la déconvenue répétée et assassine des derniers chefs du grand parti national, en l'absence de crédible alternative.

C'est justement parce que les libéraux fédéraux ne seront pas en mesure d'offrir une nouvelle tête intéressante aux Canadiens, un chef passionné et profondément engagé, mobilisateur enfin, qu'ils risquent fort d'être relégués pour longtemps au rang de tiers parti. Ce qui n'est pas déshonorant, mais plutôt frustrant pour un grand parti national qui s'est traditionnellement considéré dépositaire légitime du pouvoir politique, sauf parenthèses accidentelles de l'histoire.

Plus sérieux handicap encore, si les libéraux ont toujours affectueusement décrit les sociaux-démocrates canadiens comme étant des libéraux pressés, non sans une tout aussi blessante qu'évidente touche de paternalisme, le PLC risque fort d'être perçu dorénavant comme la tortue de l'évolution politique pendant que le NPD transporterait le témoin avec fougue sous l'éclat des projecteurs médiatiques.

L'histoire récente pourrait seulement retenir de M. Rae qu'il aura été celui qui a tenu le fort contre les abus conservateurs pendant que le NPD se donnait le temps d'élire, lui, un jeune chef aussi fougueux que crédible.



PHOTO SEAN KILPATRICK. ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Parce que les libéraux fédéraux ne seront pas en mesure d'offrir une nouvelle tête intéressante aux Canadiens, un chef passionné et mobilisateur, ils risquent fort d'être relégués pour longtemps au rang de tiers parti, écrit Claude Blouin. Sur la photo, le chef par intérim Bob Rae.

Les conservateurs de Stephen Harper ne s'y trompent pas et réagissent à l'élection jadis appréhendée et maintenant confirmée de M. Mulcair avec la pluie d'insultes et qualificatifs dérogatoires qui caractérisent l'expression du mépris méthodique et sectaire affiché envers leurs adversaires politiques.

Sans une course au leadership habitée de poids lourds et susceptible de susciter un engouement, le PLC sera marginalisé.

Pour peu que M. Mulcair, en qualité de leader, soit performant en Chambre comme ses prestations passées permettent de l'anticiper, le Parti libéral perdra les feux des caméras. L'expérience et l'intelligence raisonnable de Bob Rae ne réussiront plus à rendre crédible l'image de celui qui est «en réserve de la république» dont il bénéficie conjoncturellement depuis le décès de Jack Layton.

De plus, les politiques d'extrême droite promises par le réformé Parti conservateur, dont nous n'avons eu qu'un

avant-goût jusqu'à maintenant, auront l'effet d'entraîner une inévitable polarisation des opinions qui bénéficiera au parti qui défendra et représentera le plus clairement et le plus radicalement les propositions opposées visant la sauvegarde de nos droits traditionnels et nos valeurs historiques de tolérance et de générosité sociale.

Sans une course au leadership habitée de poids lourds à découvrir et assez crédible pour susciter un engouement qui propulsera le futur chef au statut de découverte de l'année, le PLC sera marginalisé jusqu'à la prochaine élection générale.

Avec les problèmes de financement qui le minent actuellement et qui étrangleront alors vraisemblablement le PLC dans sa tentative de déploiement électoral, le défi paraît insurmontable. Comptez sur le gouvernement conservateur pour scier les jambes de tout adversaire vulnérable à la diminution du financement des élections.

Il est vrai que le PLC n'est pas sans ressources quant aux capacités de ses actuels députés et partisans. Mais où est la relève? J'ai l'impression qu'on l'étouffe plutôt qu'on la développe, tout engagés que sont les ténors à sauvegarder leur grade au sein du parti. Et leur siège au Parlement.

Sortir de l'impasse

La solution à la crise des droits de scolarité passe par une nouvelle politique d'accessibilité aux études universitaires



LUC GODBOUT

L'auteur est professeur et chercheur à la chaire de fiscalité et de finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Devant la situation qui perdure dans le dossier des droits de scolarité et le dialogue de sourds qui prévaut actuellement, une proposition de sortie de crise doit émerger rapidement.

Maintenant que les hausses des droits de scolarité sont là, que les étudiants défilent dans la rue, il faudra bien trouver, d'une manière ou d'une autre, une solution.

Le gouvernement doit maintenir le cap sur la hausse des droits de scolarité jusqu'en 2016-2017, mais reprendre le plus tôt possible le dialogue avec les étudiants sur la base du maintien de l'accessibilité.

La solution passe par une nouvelle politique d'accessibilité aux études universitaires. Comme la hausse des droits de scolarité est significative, une attention particulière doit être portée sur l'accessibilité aux études post-secondaires offerte par le Régime des prêts et bourses. Il s'agit là du véritable enjeu. Quel est l'impact réel de la hausse des droits de scolarité?

Commençons par les étudiants bénéficiant de bourses. Il faut savoir que l'aide financière se calcule en déterminant les dépenses admissibles des étudiants, desquelles sont soustraites leurs contributions potentielles. Comme les dépenses admissibles augmentent en proportion de la hausse des droits de scolarité et que le prêt maximal est plafonné annuellement, une

augmentation des droits de scolarité se traduit par une augmentation équivalente de leurs bourses.

Sur la base des données de l'année 2007-2008, 30% des inscriptions à temps plein (1^{er} et 2^e cycles universitaires) bénéficiaient de bourses. Ces étudiants ne sont nullement touchés par la décision gouvernementale. Voilà déjà un bon point de départ. À l'autre bout du spectre, les riches sont évidemment capables d'absorber la hausse des droits de scolarité.

Ce sont donc les étudiants issus de la classe moyenne inférieure à qui il faut garantir l'accès universitaire. Le régime de bourses a été partiellement revu en ce sens. Pour les étudiants bénéficiant du prêt maximal sans pouvoir bénéficier de bourses, une allocation spéciale majeure

On devrait établir un mécanisme de remboursement des prêts en proportion du revenu et limiter son application à un certain nombre d'années.

leur prêt de la même valeur que l'augmentation des droits de scolarité, laissant inchangé, dans leur cas, le coût immédiat de leurs études. Toujours en vue d'assurer leur accessibilité, le gouvernement a également assoupli la contribution parentale.

Peut-on faire davantage? Voici une proposition à la fois simple et innovante. Elle passe par l'abolition (ou la réduction) des crédits d'impôt québécois pour droits de scolarité, et la réinjection en éducation des sommes ainsi économisées. En 2011, trois crédits d'impôt rattachés aux études

post-secondaires coûtaient à l'État québécois près de 150 millions\$.

Avec ces sommes, le gouvernement devrait non pas revoir la hausse des droits de scolarité, mais s'en servir pour bonifier l'accessibilité des étudiants aux études universitaires. Ainsi, il serait possible d'améliorer l'accessibilité pour les étudiants actuels et de pérenniser ces améliorations pour les futures générations d'étudiants.

La principale bonification à envisager consiste à établir un mécanisme de remboursement des prêts en proportion du revenu et limiter son application à un certain nombre d'années (10 ans, par exemple). Une fois les études terminées, les étudiants remboursent leurs prêts par une contribution proportionnelle à leur revenu. Ainsi, les étudiants ayant de bons salaires après leurs études remboursent plus vite leurs prêts que ceux ayant des salaires plus modestes. Après le nombre déterminé d'années, quoiqu'il advienne, toute dette étudiante n'ayant pas encore été entièrement remboursée serait annulée.

Clairement, cette mesure favorise l'accessibilité des étudiants devant recourir à l'endettement pour aller à l'université en balisant le remboursement du prêt en proportion du revenu futur et à un horizon temporel bien défini.

Plus accessoirement, le gouvernement du Québec devrait peut-être ouvrir à la naissance de chaque Québécois un Régime enregistré d'épargne-études et y verser une somme symbolique de 100\$. En procédant ainsi, les futurs étudiants québécois issus de familles modestes se retrouveraient avec une petite cagnotte pouvant atteindre 2100\$ au moment d'entreprendre leurs études postsecondaires.

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

RÉDACTION 514.285.7070
commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453
www.lapresse.ca/abonnement

PETITES ANNONCES 514.987.8363 ou 1.866.987.8363
petitesannonces@lapresse.ca

VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? forum@lapresse.ca

DÉCÈS 514.285.6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES 514.285.7320
carrieres@lapresse.ca

PUBLICITÉ 514.285.6931

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse. Bénéficiaire du siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. Inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

